

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002**

38<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

2<sup>e</sup> séance du lundi 29 octobre 2001



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 2002** (*deuxième partie*). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6799).

#### OUTRE-MER

- M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les départements d'outre-mer.
- M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.
- M. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer ;
- M. Jean-Yves Caillet, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.
- M. Claude Hoarau, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'outre-mer.

- MM. Pierre Frogier,  
François Asensi,  
Henry Jean-Baptiste,  
Mme Huguette Bello,  
MM. Dominique Bussereau,  
Michel Tamaya,  
André Thien Ah Koon,  
Léon Bertrand,  
Ernest Moutoussamy,  
Gérard Grignon,  
Emile Vernaudon,  
Léo Andy,  
Pierre Petit,  
Alfred Marie-Jeanne,  
Daniel Marsin,  
Philippe Chaulet,  
Camille Darsières,  
Anicet Turinay.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6831).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,**  
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.  
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

## LOI DE FINANCES POUR 2002

### DEUXIÈME PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n<sup>os</sup> 3262, 3320).

#### OUTRE-MER

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à l'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les départements d'outre-mer.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les départements d'outre-mer. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 fixe le budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer à 7,08 milliards de francs – permettez-moi de l'exprimer, pour la dernière fois, en francs – en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, ce qui représente une hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Depuis 1997, les dépenses publiques liées à l'outre-mer ont progressé de 35 %. Ces dépenses augmentent en effet de 45,3 milliards de francs en 1997 à plus de 62 milliards prévus pour 2002.

La commission déplore, traditionnellement, le manque de lisibilité de la présentation des crédits consacrés aux départements et territoires d'outre-mer. Les dotations qui leur sont destinées relèvent en effet de plusieurs ministères – secrétariat d'Etat à l'outre-mer, éducation nationale, emploi et solidarité. Et 11 % seulement des crédits nationaux pour les DOM transitent par le secrétariat d'Etat ou son budget. Le plus gros contributeur est, on ne le sait pas toujours, le ministère de l'éducation nationale qui apporte 29 % du total. Il faut espérer que la réforme de l'ordonnance organique relative aux lois de finances saura porter un terme au caractère éclaté de la discussion budgétaire sur les DOM. Celle-ci, se réduit, de

fait, à une discussion sur le budget du secrétariat d'Etat, puisqu'il en est assez peu question dans les budgets de l'éducation nationale et de l'emploi et de la solidarité.

Les priorités réaffirmées du Gouvernement en faveur des DOM, dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outre-mer, sont l'emploi et le logement. Malgré les efforts budgétaires programmés, entre 30 et 35 milliards de francs sur sept ans, les résultats apparaissent pour le moins incertains. Non seulement les DOM sont restés relativement isolés de la dynamique de croissance connue en métropole – qui a plutôt tendance à se ralentir –, mais l'économie domienne connaît une situation assez morose liée à des faiblesses structurelles qu'on ne parvient pas vraiment à réduire. Quant à la lutte contre l'insécurité et le crime organisé, elle est la grande oubliée de la loi d'orientation alors que la situation reste très préoccupante.

J'aurais dû ajouter que les actions en faveur des DOM concernent aussi le ministère des finances au travers des douanes et le ministère des armées au travers de la gendarmerie et le ministère de l'intérieur au travers de la police et que, dans ces domaines également, il y a fort à faire.

Première observation : le coût de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Les dispositions de celle-ci ont accru le traitement social du chômage, dont le fonds pour l'emploi dans les DOM, le FEDOM, constitue le principal outil. Il représente 3,3 milliards de francs, soit maintenant 50 % des dotations du secrétariat d'Etat. Les crédits du FEDOM augmenteront de 25 % l'année prochaine, après avoir augmenté de 17 % cette année, ce qui traduit la montée en puissance des dispositions prévues par la loi d'orientation.

À côté des dispositifs existants et des contrats aidés classiques, la loi d'orientation a prévu quatre nouveaux dispositifs dont le financement revient au FEDOM : les projets initiative jeunes : les PIJ ; l'allocation de retour à l'activité : l'ARA ; une nouvelle prime à la création d'emplois qui bénéficiera aux entreprises exportant au moins 20 % de leur production ; enfin le congé solidarité, qui permet un départ en préretraite à cinquante-cinq ans compensé par l'embauche des jeunes.

En 2002, le FEDOM financera 10 000 PIJ supplémentaires, 10 000 ARA et 3 000 congés solidarité, auxquels s'ajoutent 2 200 primes à la création d'emploi. Le surcoût de ces dispositifs équivaut à 450 millions de francs. Mais, ce qui nous paraît plus important, c'est de noter la dispersion des moyens d'intervention en faveur de l'emploi. On en vient à se demander si les dispositifs précités, en particulier les nouveaux dispositifs, ont fait l'objet d'études suffisantes ou s'il s'agit simplement de saupoudrer des mesures au profit des départements d'outre-mer, car les résultats sur le terrain se font attendre.

La loi d'orientation a prévu un changement en matière d'exonération de charges sociales en relevant le seuil à 1,3 SMIC contre 1 SMIC à l'heure actuelle. Le dispositif est évalué à 3,5 milliards de francs par an. Un plan d'apurement des dettes sociales et fiscales a été lancé pour aider les entreprises en difficulté. Le chiffre du coût de

cette mesure n'a pas été effectuée, mais il risque d'être très élevé et la commission des finances aimerait connaître l'évolution prévisible de ce coût. Rien qu'en 1999, les impayés sociaux dans les DOM représentaient en effet des sommes importantes – 10 milliards de francs – et le coût des mesures précitées risque lui-même d'être considérable. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, aucun travail de prospective n'apparaît dans la présentation de ce budget.

Les efforts budgétaires sont donc importants, mais les moyens d'évaluation de ces politiques insuffisants. Etant donné le coût budgétaire de ces dispositifs, il est indispensable de suivre attentivement leurs résultats. Le nombre de contrats signés, qui est un indicatif quantitatif, ne peut être le seul retenu. Il faudra vérifier que ces dispositifs ont permis aux bénéficiaires de retrouver effectivement un emploi et de favoriser la réduction globale du chômage. La détérioration de la conjoncture fournira, malheureusement, l'occasion de vérifier l'impact réel de ces mesures sur le niveau de l'emploi et, donc, d'évaluer si la réduction du chômage aura été à la mesure du coût budgétaire engagé.

J'en arrive à la politique en faveur du logement. La difficulté d'accéder à un logement décent, la proportion de logements insalubres constituent des problèmes récurrents dans les départements d'outre-mer. La pression démographique, confirmée par les résultats du dernier recensement, les difficultés liées à la valorisation foncière pour faire des réserves, les ressources modestes des ménages et la situation financière difficile des collectivités locales alimentent une véritable et endémique crise du logement. Le parc de logements disponibles est réduit, ce qui débouche sur une inflation des loyers, nourrie également par certaines sur-rémunérations de la fonction publique. Il est difficile de croire qu'un loyer à la Réunion dépasse le niveau d'un loyer en région parisienne.

Affirmer que le logement est une action prioritaire du budget des départements d'outre-mer est à relativiser, étant donné que l'augmentation des crédits destinés au logement, via la ligne budgétaire unique – la LBU – d'aide au logement compense essentiellement la disparition progressive de la créance de proratisation qui accompagne l'alignement progressif du RMI et dont une partie était consacrée au logement. Même si l'augmentation des crédits est supérieure à la compensation, l'ensemble représente moins que la progression affichée dans la loi de finances et sa présentation.

Le bilan de la défiscalisation des investissements outre-mer est mitigé et ce n'est pas la première fois qu'on le remarque à cette tribune.

L'information dont dispose le Parlement sur les dépenses fiscales liée à la loi Pons est, encore une fois, déficiente. On ne connaît pas précisément le nombre d'emplois effectivement créés, ni le montant des investissements réalisés suite aux agréments délivrés. Le coût même du dispositif est incertain : il a été évalué à 3,74 milliards de francs en 2000 et à 3,40 milliards en 2001, mais sans que soient distingués ni les départements d'outre-mer ni les territoires d'outre-mer. La politique de défiscalisation semble déboucher sur des résultats relativement modestes. Pour 2000, le nombre d'emplois créés ou préservés grâce à ces investissements est chiffré à 881 pour l'ensemble des départements et territoires.

Le nouveau dispositif de défiscalisation entré en vigueur en 2001 ne sera pas neutre pour les finances publiques. Il est censé coûter 4,8 milliards de francs, soit 27 % de hausse par rapport à 2000, sans qu'une étude d'impact sérieuse ait justifié une telle augmentation.

En dépit de moyens budgétaires importants, les effets de cette politique sur le terrain sont relativement incertains.

La situation économique et sociale reste morose. Le secteur touristique, devenu un élément primordial de l'économie des DOM, connaît un certain ralentissement. Ce ralentissement touche surtout la Martinique et la Guadeloupe. Or, en assurant 20 000 emplois en Guadeloupe, 16 000 emplois à la Réunion, la population active occupée par le tourisme représente entre 10 et 12 % de la population totale. L'apparition de difficultés liées au ralentissement économique mondial, aux événements du 11 septembre, c'est certain, mais aussi à des troubles locaux, est préoccupante. Ces troubles nuisent à l'image des départements d'outre-mer dans le domaine touristique et peuvent décourager nombre de clients de s'y rendre pour les vacances.

Les économies locales, liées à la banane et à la canne à sucre, ont du mal à se remettre de mauvaises conditions climatiques en 1999 et 2000. La structure des exportations a également été modifiée. Bien que la production ait augmenté de 8 % en 2000, les exportations n'ont progressé que de 1 % et sont moins diversifiées qu'auparavant – phénomène structurel. La part expédiée vers la métropole s'est accrue de 31 %, tandis que les autres destinations, Angleterre, Espagne et Belgique, enregistraient une baisse inquiétante de 65 % en un an. Les DOM sont de fait de plus en plus dépendants de la métropole.

La situation de l'emploi reste également très préoccupante. Le taux de chômage est, en effet, trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Il représente 9 % de la population active en métropole, contre 29 % dans l'ensemble des DOM. Le chômage touche 31 % de la population active à la Réunion, 25 % en Guadeloupe, 24 % en Martinique et 19 % en Guyane. Mais ce chiffre doit être relativisé, étant donné l'importance du travail au noir, mentionné par le rapport Fragonard en 1999.

Le nombre de bénéficiaires du RMI est très préoccupant, car ce dernier constitue un indice de la pauvreté et des problèmes posés par l'emploi et le chômage. Depuis août 1993, ce nombre ne cesse d'augmenter, au point que les Rmistres représentent 17 % de la population. Mais le point le plus inquiétant réside dans la tendance à l'accroissement constant du nombre de bénéficiaires, quel que soit le taux de croissance en métropole. Leur progression a certes un peu ralenti. Il est de 3,5 % en 2000, contre 7,2 % en 1999. Mais elle reste toujours très allante, si l'on peut dire, alors qu'en métropole la croissance a fait baisser le nombre de Rmistres de 5,3 %.

Le rapport Fragonard laissait entrevoir le caractère lacunaire des contrôles comme l'une des causes de nombreuses fraudes au RMI. Etant donné le coût que représente ce dispositif pour l'Etat, mais aussi pour les départements, souvent exsangues, qui financent une partie de ces actions d'insertion, il conviendrait d'être plus rigoureux.

Enfin, la lutte contre l'insécurité est la grande oubliée de la loi d'orientation.

Au cours des cinq dernières années, les crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie auraient progressé de 5 % dans les quatre DOM, alors que l'évolution nationale marque une progression des crimes et délits de 3 %. Ce chiffre global ne doit pas masquer de grandes disparités dans la lutte contre l'insécurité ; il est d'ailleurs

sans doute sous-estimé, compte tenu des modèles d'évaluation présentés par la police nationale et par la gendarmerie.

La délinquance de voie publique, qui regroupe les infractions les plus durement ressenties par les populations – vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols de véhicules, vols à la roulotte, destructions et dégradations –, progresse de 20 %. En 1995, ce type de délinquance représentait 42 % de la délinquance totale. En 2000, elle en représente 52,4 %. A l'écart du dynamisme économique métropolitain, les DOM ont, *a contrario*, reproduit les mêmes faits d'insécurité que ceux constatés en métropole, mais singulièrement amplifiés.

En Guadeloupe, la délinquance de voie publique n'augmente que de 5,4 %. Mais on peut parler d'une véritable recrudescence en Guyane, où la progression de ce type de crimes et délits atteint 17,5 %, en Martinique où elle est de 22 %, et à la Réunion, de 33 %. A Cayenne – pour ne citer que cette ville – les vols avec violence ont augmenté, selon les services de police, de 50 % depuis l'année dernière.

A côté de cette délinquance, se développent des signes inquiétants de criminalité organisée. En effet, les Antilles, en particulier la Guyane, constituent, depuis de nombreuses années, une plaque tournante du trafic de drogue en direction de l'Europe. Entre 1998 et 1999 – il semble qu'aucune information ne soit disponible pour les années 2000 et 2001 – les volumes de cocaïne saisis ont augmenté de 30 % ; si cela constitue en soi une bonne performance des services de répression, en particulier des douanes qui effectuent un grand travail aux Antilles, cette augmentation traduit probablement aussi une croissance plus que proportionnelle du trafic, car dans ce genre d'affaires, les voleurs sont malheureusement toujours en avance sur les gendarmes ou les douaniers.

L'immigration clandestine croise bien évidemment la route des trafics et des mafias brésilienne, surinamienne et haïtienne. La Guadeloupe, la Martinique et, surtout, la Guyane sont très touchées. A Saint-Martin, sur 35 000 habitants, 8 000 sont étrangers, auxquels on peut ajouter environ 2 000 clandestins. En Guyane, pour 157 000 habitants, il faut compter 37 000 étrangers et 30 000 à 35 000 étrangers en situation irrégulière.

L'insuffisance des moyens déployés dans le cadre de la répression devient un peu trop visible. Pour attirer l'attention des autorités, les manifestations se multiplient à Cayenne et surtout à Kourou, qui bénéficie manifestement d'un régime de protection particulier, ce qui crée un contraste avec d'autres zones, même si on peut s'en féliciter pour le CNES. Des comités d'habitants se sont constitués afin d'exiger de l'Etat « qu'il fasse appliquer les lois tant françaises qu'européennes, qu'il donne les moyens tant matériels qu'humains aux forces de l'ordre et qu'il mette en place les structures appropriées pour répondre au problème de la jeune délinquance ».

Lors de votre visite en Guyane en septembre dernier, vous avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, un renfort de trente policiers supplémentaires. Ce nombre est insuffisant puisque, pour la seule ville de Cayenne, les besoins en effectifs supplémentaires se chiffrent à plus de deux cents agents, et qu'il faut contrôler un département aussi vaste que le Portugal et recouvert de forêt à 90 %.

Il est donc à regretter que les efforts consentis par l'Etat en faveur des DOM ces dernières années ne se soient pas traduits par davantage de moyens pour la sécurité.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais formuler en tant que rapporteur de la commission de finances. Celle-ci, je l'indique pour conclure, a adopté le budget de l'outre-mer.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

**M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec 11 % du total, le budget que nous devons examiner aujourd'hui n'est que la partie émergée de l'iceberg que représentent les dépenses de l'Etat pour le développement de l'outre-mer.

Parler d'iceberg quand on évoque l'outre-mer pourrait paraître incongru (*Sourires*)... C'est oublier nos compatriotes de Saint-Pierre-et-Miquelon ; mieux que quiconque, ils comprennent cette image qui est pour eux la réalité de nombreux mois par an.

**M. Gérard Grignon.** Pas toute l'année, heureusement !

**M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis.** Il n'en est pas de même pour les départements français d'Amérique, Guadeloupe, Martinique et Guyane, ni, dans l'océan Indien, pour le département de la Réunion et la collectivité départementale de Mayotte, qui ne connaissent pas les icebergs mais bénéficient de tous les moyens mis en œuvre par le Gouvernement en faveur du développement économique et social de l'outre-mer.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, porte la marque de la volonté de tenir les engagements pris, même si, financièrement, il ne représente qu'une part, somme toute significative mais largement minoritaire, de l'ensemble des ressources budgétaires dévolues à l'outre-mer.

Tenir les engagements : depuis 1997, nombreuses ont été les dispositions adoptées par le Gouvernement pour assurer l'égalité sociale, mais aussi pour inscrire l'avenir de l'outre-mer dans le cadre d'un réel développement économique et institutionnel.

La loi d'orientation, texte exceptionnel par sa portée et ses conséquences, qui répond à des situations nécessitant un regard novateur et entreprenant, trouve dans votre budget des traductions concrètes en matière de financement des actions prévues. Ainsi, ce sont plus de 72 millions d'euros de dépenses nouvelles qui sont directement consacrés aux dispositifs créés par la loi d'orientation.

Ces crédits vont permettre le financement des diverses mesures inscrites au Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, tels la prime aux entreprises, le projet initiative-jeunes, le congé-solidarité, l'allocation de retour à l'activité, ainsi que la compensation de la perte de la créance de proratisation, qui se traduit par une enveloppe de plus de 31 millions d'euros au profit des agences départementales d'insertion.

Ces importants efforts budgétaires concernent également, dans la mise en œuvre de la loi d'orientation, des dispositifs déjà existants qui sont renforcés, tels le Fonds de coopération, le Fonds d'échange, les subventions aux agences de l'eau et la subvention à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

Bien entendu, les principales mesures budgétaires relatives à la mise en œuvre de la loi d'orientation relèvent du domaine économique, en particulier les exonérations

sociales. Mais, malgré leur volume financier, elles n'apparaissent pas dans le budget que nous examinons aujourd'hui, alors qu'elles sont pourtant essentielles au développement économique et social de l'outre-mer.

Tenir les engagements en matière d'emploi : même si, outre-mer, nous constatons également une baisse du chômage depuis 1999 – moins 10,5 % globalement et moins 21 % pour les jeunes – l'effort est encore amplifié en ce domaine. Le FEDOM, fonds pour l'emploi, a ainsi plus que doublé depuis 1997 et les mesures en faveur de l'emploi représentent plus de 46 % du budget.

En matière de politique de l'emploi, les crédits budgétaires sont affectés à la mise en œuvre de près de 100 000 mesures, dont 39 000 CES, 15 000 contrats d'insertion par l'activité, 10 000 projets initiative-jeunes, 10 000 allocations de retour à l'activité, 3 000 congés de solidarité, 2 200 primes à la création d'emplois. L'effort consenti en faveur du service militaire adapté doit également être souligné étant donné le rôle du SMA dans la formation et l'insertion des jeunes.

Tenir les engagements en matière d'aide au logement : c'est le deuxième poste de dépenses du budget. Le logement nécessite un effort toujours plus soutenu. L'augmentation de la capacité d'engagement que nous constatons dans ce budget va au-delà de la simple compensation de la créance de proratation, dont l'objet n'existe plus compte tenu de l'alignement effectif de l'allocation RMI.

Ces moyens permettront de réhabiliter 6 000 logements et de construire plus de 16 000 logements sociaux, sans compter les sommes importantes réservées à la résorption de l'habitat insalubre.

Tenir les engagements en matière d'action sociale, culturelle et de coopération régionale : à structure budgétaire constante, la progression des crédits est supérieure à 20 %. Depuis 1997, ils ont été multipliés par deux et demi. Ces augmentations significatives s'expliquent par exemple, au-delà des dispositions de la loi d'orientation, par la mise en place de mesures en faveur du dialogue social, par la création d'un fonds de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Tenir ses engagements dans le domaine de l'appui au développement économique : ainsi, le budget pour 2002 prend en compte la part des financements incombant à l'Etat dans le cadre des contrats de plan et des contrats de développement conclus au cours de l'année 2000. Le FIDOM reçoit ainsi plus de 46 millions d'euros pour répondre à ses engagements contractuels. Au-delà, la capacité globale d'investissement est accrue de près de 5 millions d'euros pour d'autres opérations.

Par ailleurs, un important dispositif de défiscalisation a été adopté par notre assemblée l'année dernière en faveur de certains investissements. Il est vrai que ces mesures s'inscrivent dans la durée et que nous devons suivre l'évolution de leur impact au fil du temps, mais elles ont indéniablement renforcé le caractère attractif des investissements outre-mer pour ceux de nos compatriotes qui souhaitent aider à développer l'activité dans ces départements.

Tenir ses engagements vis-à-vis des collectivités : c'est notamment le cas pour Mayotte. Je n'ignore pas, monsieur Henry Jean-Baptiste, que d'autres mesures sont attendues concrètement.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Il faut accélérer !

**M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis.** Mais Mayotte bénéficie de nombreuses dotations spécifiques pour alimenter deux dispositifs prévus par la loi du

11 juillet 2001 : d'une part, la dotation de rattrapage et de premiers équipements des communes ; d'autre part, le Fonds mahorais de développement, dont l'objet est le financement de projets publics ou privés d'aménagement et d'équipement du territoire ainsi que le soutien au développement des entreprises.

Je veux aussi évoquer, pour m'en réjouir, les différentes initiatives prises dans les départements d'Amérique pour mettre en œuvre les dispositifs de la loi d'orientation permettant une évolution institutionnelle différenciée. En Guyane, la réflexion dans ce domaine semble être sur de bons rails. En Martinique et en Guadeloupe, les congrès ont déjà été réunis à cette fin. Il appartient maintenant à tous les acteurs de la vie politique et sociale de chaque département d'Amérique de s'entendre pour formuler des propositions, qui seront prises en compte par le Gouvernement et, en définitive, par le Parlement, afin d'assurer l'évolution souhaitée par nos compatriotes.

Bien entendu, malgré ce bon budget, en progression de 3,8 % par rapport à l'année dernière, et compte tenu des mesures nouvelles prises sous la responsabilité du secrétariat d'Etat, en augmentation de plus de 40 % depuis 1997, les problèmes auxquels sont confrontés les départements et collectivités de l'outre-mer méritent toute notre attention et nécessitent encore la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Depuis cinq ans, rapporteur de ce budget ainsi que de différents textes relatifs à l'outre-mer, je me suis efforcé d'être un relais entre notre assemblée et le Gouvernement. Je souhaite que l'outre-mer puisse continuer à faire l'objet d'autant d'attentions dans les temps prochains, car il représente à mes yeux une responsabilité historique à laquelle la France doit faire face, mais aussi une chance historique qui s'offre à notre pays grâce à sa vitalité, à ses initiatives, à ses spécificités. Notre pays doit pouvoir compter sur l'outre-mer à condition de toujours bien y assumer ses responsabilités et d'y tenir ses engagements.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, me semble répondre à ces ambitions. La commission des lois, après l'avoir examiné, l'a d'ailleurs approuvé, et j'invite notre assemblée, après en avoir débattu, à l'approuver à son tour.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les territoires d'outre-mer.

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 propose, pour l'ensemble des crédits du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, un montant de dotations en dépenses ordinaires et crédits de paiement de 1 079,60 millions d'euros contre 1 040,52 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2001 et 971,56 millions d'euros en 2000.

Cette augmentation de 3,76 % par rapport à 2001 représente une progression de 3,06 % hors transferts. C'est donc un budget en nette progression.

Les moyens des services augmentent de 7 %. Les dépenses de personnel, notamment, sont en hausse de 6,5 %. Il est prévu, en 2002, 525 emplois supplémentaires – soit un total de 5 572 emplois – dont 500 correspondent au service militaire adapté.

Le montant total des subventions aux collectivités territoriales ; établissements publics et organismes divers s'élève, dans le projet de loi de finances pour 2002, à 94,5 millions d'euros, dont environ 86 millions d'euros bénéficient aux pays et territoires d'outre-mer.

La Nouvelle-Calédonie est la principale bénéficiaire de ces dotations puisqu'elle reçoit la dotation globale de compensation à hauteur de 2,63 millions d'euros, la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 69,30 millions d'euros, et la dotation globale de construction et d'équipement des collèges, pour 8,38 millions d'euros.

Les investissements sont surtout soutenus par les crédits du Fonds d'investissement pour le développement économique et social – le FIDES – doté de 26,54 millions d'euros en autorisations de programme et de 20,56 millions d'euros en crédits de paiement. Ce fonds finance pour l'essentiel les contrats de développement conclus, entre l'Etat et les territoires ; la participation de l'Etat à ces contrats atteindra 170 millions d'euros sur quatre ans pour la Polynésie et, sur cinq ans, 338 millions d'euros pour la Nouvelle-Calédonie et 37 millions d'euros pour Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, en matière de soutien à l'investissement, la Polynésie bénéficie d'une convention pour le renforcement de son autonomie économique. L'engagement pris par l'Etat à la suite de la fermeture du centre d'essais nucléaires du Pacifique est plafonné à 150,92 millions d'euros par an. A ce titre, 86 millions d'euros en provenance du budget de la défense ont été affectés en 2000, dernière année connue, au Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie.

Cette année, mon rapport porte essentiellement sur la Nouvelle-Calédonie, où je me suis rendu au mois de juillet dernier.

Le premier problème qui m'a été soumis est celui du montant de la dotation globale de compensation.

Reconnaissons d'abord que la modification constitutionnelle consécutive à la loi organique de 1999 a créé des institutions qui, jusqu'à présent, ont bien fonctionné. Le gouvernement a été mis en place et présidé successivement par Jean Leques, puis par Pierre Frogier. Ces dernières semaines, cependant, le Conseil d'Etat a invalidé la désignation du dernier membre du gouvernement et il semble que le FLNKS ne veuille pas y siéger tant que cette difficulté ne sera pas résolue. Mais les institutions de la Nouvelle-Calédonie fonctionnent, dans l'ensemble, tout à fait correctement.

Aussi serait-il nécessaire que l'effort financier prévu dans le cadre de la loi organique soit effectivement consenti, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. En effet, bien que des crédits aient été ouverts à hauteur de 11,76 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 2000 et de 10,7 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 2001, la Nouvelle-Calédonie, pour l'instant, n'a rien reçu.

**M. Henry Jean-Baptiste.** C'est vrai !

**M. Philippe Auberger, rapporteur spécial.** Pourquoi un tel retard ? D'abord à cause de la publication tardive du décret relatif à la commission d'évaluation des charges prévue par la loi organique. Celle-ci s'est néanmoins réunie, mais un différend s'est fait jour sur l'évaluation des sommes dues par l'Etat entre le haut commissariat et la commission d'évaluation. La différence, qui atteint 14,53 millions de francs, s'explique par deux éléments distincts. Elle correspond, pour 3,43 millions de francs, à la différence d'évaluation du transfert des charges relatives

au fonctionnement des services et au personnel des cadres territoriaux – je rappelle que trois services ont été transférés, l'inspection du travail et, partiellement, le service des mines et de l'énergie et le service du commerce extérieur. Le reste, c'est-à-dire la plus grande part de la différence, est le résultat de la prise en compte par la commission consultative du transfert des charges de personnel des fonctionnaires de l'Etat.

Si le second problème, d'ordre administratif, est peu urgent, le premier doit être résolu très rapidement pour que la dotation globale de compensation prévue par la loi organique soit versée très rapidement et que les conventions nécessaires soient passées entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Etat pour justifier les versements.

Par ailleurs, je me suis évidemment intéressé à l'évolution du secteur du nickel, étant entendu que l'Etat est engagé à cet égard de deux façons.

D'abord, il a versé par deux fois un milliard, d'une part, en provenance du compte d'affectation des privatisations pour l'échange des terrains miniers dans le nord de la Nouvelle-Calédonie entre Poum et Koniambo et, d'autre part, pour mettre en place la STCPI, société à laquelle participent les trois provinces et qui détient une participation dans ERAMET et dans la SLN.

Pour le projet d'usine du Nord, les choses avancent correctement ; la reconnaissance des gisements miniers est très satisfaisante. Il n'en reste pas moins que ce projet sera très lourd à financer, 8 à 10 milliards de francs au minimum, et on ne voit pas encore comment le partenariat prévu – 51 % pour la SMSP et 49 % pour le Canadien Falconbridge – pourra être maintenu. Toujours est-il que Falconbridge a présenté au titre des deux partenaires une pré-demande pour bénéficier d'une défiscalisation au titre de la loi Paul.

L'autre problème tient à la présence de la STCPI dans le conseil d'administration de la SLN et d'ERAMET. Cette présence est vue favorablement de part et d'autre et on s'aperçoit que les quatre administrateurs de la SLN issus de la STCPI suivent régulièrement les travaux de la SLN. Celle-ci va accroître ses capacités de production pour passer progressivement de 50 000 tonnes à 75 000 tonnes, ce qui pourra se faire sans augmentation de capital, donc sans diminution de la participation dans la SLN et dans ERAMET.

En revanche, l'entrée d'Eramet-SLN dans le projet de Goro, dans le sud, risque de diluer la participation de la STCPI car Eramet sera probablement amené à augmenter son capital. Rappelons que ce projet de très grande ampleur est évalué à plus de 10 milliards de francs.

J'en viens à présent au secteur du tourisme dont le développement est actuellement freiné par les problèmes aériens. En effet, Corsair et AOM ne desservent plus l'île et Air-France a renoncé à assurer la liaison Tokyo-Nouméa comme elle le faisait jusqu'à présent quatre ou cinq fois par semaine. La situation est donc très préoccupante. La société Aircalin – Air Calédonie International –, qui est une émanation des provinces et du territoire, a dû demander la défiscalisation de deux Airbus A 330 et va être obligée d'assurer ces liaisons. Faute de places dans les avions, les hôtels ont beaucoup de mal à faire le plein et l'avenir de la filière touristique, pourtant très prometteuse en Nouvelle-Calédonie, connaît de grandes difficultés.

Je terminerai enfin par la question du passage à l'euro. Les Néo-Calédoniens souhaitent en effet abandonner le franc pacifique qu'ils voient un peu comme une monnaie

exotique. En outre, le fait que le ministre de l'économie et des finances français puisse d'un simple arrêté en modifier la parité risque, selon eux, d'inspirer une certaine défiance aux investisseurs étrangers alors que, dans le même temps, ils s'efforcent de les attirer, en particulier, vers la métallurgie et le nickel. En tout état de cause, le projet se heurte à quelques difficultés d'ordre technique ; il obligerait ainsi la Nouvelle-Calédonie à respecter les critères de Maastricht, ce qu'elle n'est pas forcément en mesure de faire. La question méritera donc d'être revue de façon souple et pragmatique.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais faire sur le budget des pays et territoires d'outre-mer, que la commission des finances vous invite à adopter.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

**M. Jean-Yves Caullet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, plus encore cette année qu'auparavant, mon rapport sera l'occasion de retracer l'évolution institutionnelle des territoires et pays d'outre-mer pour souligner que ce budget est celui de la cohérence des moyens et des nouvelles institutions qui se mettent en place.

Ainsi, depuis la loi organique du 19 mars 1999, nous voyons se mettre en place en Nouvelle-Calédonie le nouveau cadre institutionnel, dont la maturité se traduit notamment par l'adoption de plusieurs lois de pays et l'instauration, depuis les élections de mars dernier, de la collégialité gouvernementale, abstraction faite des dernières difficultés que mon collègue Auberger vient de souligner. Le transfert de compétences se poursuit également. N'était la question du corps électoral, toujours en suspens faute d'avoir pu réunir le congrès pour la régler, nous pourrions considérer que le spectre des affrontements et des difficultés critiques est désormais derrière nous. La Nouvelle-Calédonie est bel et bien en construction et élabore son cadre institutionnel pour faire face à son avenir. Cela apparaît d'ailleurs dans le contexte régional international où le territoire occupe une place de plus en plus importante. Cette évolution de la Nouvelle-Calédonie est reconnue par tous ses voisins.

S'agissant de la Polynésie française, nous avons tous en tête les difficultés de la poursuite de l'évolution institutionnelle liées, là encore, à l'impossibilité de réunir le congrès et qui laissent un peu sur leur faim nos concitoyens de Polynésie et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de ce pays d'outre-mer puisque les débats que nous avons eus au sein même de cette assemblée laissent espérer un large consensus pour une nouvelle phase de progrès dans l'autonomie de la Polynésie. Mais cela n'est que partie remise.

Je souhaite également, pour en avoir été le rapporteur devant vous, noter l'excellent déroulement du scrutin à l'assemblée territoriale dans des conditions qui ont permis une représentativité équilibrée des territoires. Si je me rappelle bien nos débats, ceux qui suspectaient derrière cette réforme quelques mauvaises intentions ont pu constater *de facto* qu'il n'en n'était rien et que les électeurs de Polynésie française avaient su mettre à profit le nouveau mode de scrutin pour exprimer dans la sérénité

leurs préférences et porter à l'assemblée territoriale des élus qui présentent à la fois leurs aspirations politiques et la diversité des territoires.

La modernisation du scrutin municipal est pour demain. Ce sera également une excellente disposition pour aller vers une démocratie toujours plus apaisée, une démocratie adulte et tournée vers l'avenir.

Là encore, nous constatons que l'intégration régionale de la Polynésie progresse. Ce facteur traduit en quelque sorte, et comme pour la Nouvelle-Calédonie, la reconnaissance par les instances internationales et les pays de la région d'une évolution positive.

Le territoire de Wallis-et-Futuna en est, pour sa part, au stade de la réflexion, pour l'instant. Un groupe de travail est constitué, il s'est réuni à plusieurs reprises. Nous sentons les prémices d'une évolution bien conçue, qui sera également nécessaire pour permettre au territoire d'affronter son avenir dans de bonnes conditions. Je rappelle en effet que le statut de Wallis-et-Futuna est l'un des plus anciens de l'outre-mer français. Compte tenu des succès remportés par les évolutions statutaires en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, la réflexion devrait aboutir rapidement à des projets concrets de modernisation des institutions.

Nous sommes également en cours de négociation d'un accord avec la Nouvelle-Calédonie et Wallis au titre de l'article 225 de la loi organique de mars 1999. Certes, du retard a été pris, mais on note des progrès certains au cours des derniers mois. Chacun est bien conscient de la nécessité de progresser rapidement dans cette voie.

Cette évolution institutionnelle s'est également accompagnée d'une évolution au plan socio-économique. Nous pouvons, notamment le constater en Nouvelle-Calédonie – je ne reviendrai pas sur la question minière évoquée par M. Auberger – où l'intervention d'un pacte social montre l'arrivée à maturité d'un processus en la matière. Les deux aspects de l'évolution de la société calédonienne forment un ensemble cohérent et indissociable.

Il en est de même pour la Polynésie, ce qui ne fait que nous rendre plus impatients pour la poursuite de l'évolution institutionnelle. Si nous constatons une évolution satisfaisante au plan économique en Polynésie, il faut aussi souligner que les négociations salariales dans ce territoire sont souvent l'occasion de discussions tendues. J'espère que ces difficultés pourront être surmontées au fil des années pour parvenir à un dialogue social apaisé en Polynésie.

A propos de Wallis-et-Futuna, je soulignerai que le territoire est confronté à des problèmes de desserte aérienne en quelque sorte connexes à ceux évoqués par Philippe Auberger pour la Nouvelle-Calédonie. Il faudra trouver une solution. De même, il importera de combler certains retards en matière de développement. Ainsi, l'adduction d'eau potable fait l'objet d'un programme ambitieux mais très lourd.

Face à cette situation, l'Etat et l'Europe respectent leurs engagements. S'agissant de ceux pris par l'Etat à la fois en matière de crédit et de personnel, je me suis attaché dans mon rapport à comparer la situation des territoires et pays d'outre-mer à la situation moyenne de la métropole. Il apparaît que l'effort consenti est constant et que l'Etat continue d'accompagner les territoires et les pays d'outre-mer dans leur évolution vers l'avenir.

S'agissant de l'Europe et notamment du FED, on peut constater que l'effort est globalement maintenu pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française et qu'il est

considérablement accentué en direction de Wallis-et-Futuna, ce qui peut être une forme de réponse au retard que j'ai signalé en matière d'équipements.

Les efforts de l'Etat et de l'Europe sont mis en œuvre dans le cadre de politiques contractuelles – mon collègue Auberger les a rappelées dans le détail –, qui constituent une armature, à la fois économique et sociale, institutionnelle et budgétaire qui me semble être marquée du sceau de la cohérence. Le présent projet de budget s'inscrit dans ce cadre et dans celui de la confiance pour l'avenir. C'est pourquoi la commission, au nom de laquelle je rapporte devant vous, a souhaité qu'il soit adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'outre-mer.

**M. Claude Hoarau, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'outre-mer.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'instar des précédents projets de lois de finances de cette législature, les crédits inscrits au budget de l'outre-mer augmenteront encore en 2002 pour s'établir à plus de 7 milliards de francs. La progression de ces crédits d'année en année traduit la volonté politique du Gouvernement de procurer au secrétariat d'Etat à l'outre-mer les moyens de soutenir l'emploi, l'insertion et l'activité économique.

On le sait, les crédits inscrits au budget que nous examinons ne représentent guère plus que 11 % des crédits budgétaires consacrés à l'outre-mer. Il convient donc de préciser qu'une évolution analogue peut être observée pour l'ensemble des dépenses publiques dédiées à l'outre-mer dans les autres ministères : de 1997 à 2002, celles-ci sont passées de 45,3 à plus de 62 milliards de francs, soit une progression sans précédent de 35 %, l'éducation nationale représentant plus du tiers de cette dotation.

Ce budget est le dernier de la présente législature. Il est en revanche le premier à être présenté selon les orientations de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Dorénavant, le budget de l'outre-mer sera regroupé sous un seul agrégat intitulé « actions en faveur de l'outre-mer » décliné en quatre composantes : l'emploi et l'insertion sociale, l'amélioration du logement, les subventions aux collectivités locales et l'administration générale.

Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale demeurent la première priorité du Gouvernement et représentent près de la moitié de ce budget. Cette politique volontariste commence à porter ses fruits puisque, pour la première fois depuis de longues années, le nombre de demandeurs d'emplois s'est stabilisé et a même commencé à diminuer à partir de 1999, particulièrement chez les jeunes. L'ampleur et la durée du chômage nous incitent toutefois à demeurer modestes et à poursuivre nos efforts.

L'augmentation substantielle des crédits pour 2002 permet à la fois le renforcement des dispositifs d'insertion traditionnels et la montée en puissance des mesures de la loi d'orientation pour l'outre-mer. Ainsi, la politique de l'emploi outre-mer comportera près de 100 000 mesures d'insertion dont 39 000 contrats emploi solidarité, 15 000 contrats d'insertion par l'activité, 10 000 projets initiative-jeune, 10 000 allocations de retour à l'activité, 3 000 congés de solidarité, 2 200 primes à la création

d'emploi et 7 450 emplois aidés pour la nouvelle collectivité départementale de Mayotte après adoption des ordonnances.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de réserver à l'outre-mer 1 000 nouveaux postes d'emplois jeunes, soit 10 % de la dotation nationale pour 2002. A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, nous nous inquiétons du fait que le dispositif proposé pour la métropole au terme des cinq ans est totalement inapplicable à la réalité de nos pays. Il faudra donc prévoir des modalités d'adaptation.

Notons aussi que le FEDOM, qui est le principal outil budgétaire de la politique en faveur de l'emploi dans les départements d'outre-mer, regroupera pour la première fois les crédits destinés à financer les dispositifs pour l'emploi concernant Mayotte. Aux solutions traditionnelles qui seront reconduites viendront s'ajouter de nouvelles mesures en faveur de l'emploi – les 7 450 emplois aidés créés par ordonnance.

Des crédits du service militaire adapté renforceront également les moyens en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Le SMA poursuit sa professionnalisation commencée en 1999. Aux 2 000 emplois créés depuis cette date viendront s'ajouter 500 nouveaux emplois en 2002. Il en résulte une augmentation des crédits de rémunération. De plus, cette évolution s'accompagne d'une certaine féminisation que d'aucuns jugeront encore timide. L'objectif est de retrouver en 2003 le même nombre de jeunes formés avant la suppression du service national, à savoir 3 000.

La deuxième composante regroupe les actions en faveur du logement qui sont aussi une priorité du Gouvernement. L'effet conjugué de la croissance démographique, de l'importance de l'habitat insalubre, de la fréquence des situations de précarité, de la rareté du foncier font que les besoins en logements sont immenses. En 2002, sont programmées la construction de plus de 10 000 logements sociaux et la réhabilitation de 6 000 logements. Les engagements de l'Etat sont réaffirmés et amplifiés puisque l'augmentation des crédits va au-delà de la simple compensation de la créance de proratisation qui disparaît du fait de l'alignement du RMI.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez infligé un cinglant démenti à ceux qui proclamaient l'impossible égalité du RMI au motif qu'elle aurait entraîné une diminution des crédits pour le logement, en répondant à notre attente. Le montant de la ligne budgétaire unique pour 2002 est fixé à 1,886 milliard de francs.

La troisième composante est relative aux subventions de fonctionnement en faveur des collectivités locales. La part du secrétariat d'Etat est modeste, l'essentiel des dotations que l'Etat verse aux collectivités locales d'outre-mer étant inscrites au budget du ministère de l'intérieur.

Le budget pour 2002 aura pour ambition de permettre une application aussi complète que possible de la loi d'orientation. Près de 800 millions de francs y seront consacrés. Cette dotation concerne avant tout le FEDOM, à hauteur de 433 millions, pour le financement des nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi – projet initiative-jeune, congé-solidarité, allocation de retour à l'activité – ainsi que la compensation de la créance de proratisation.

S'agissant de la mise en application de ces trois mesures phares de la loi d'orientation, nous avons noté l'action menée pour encourager les jeunes à s'engager dans un projet initiative-jeune – PIJ.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous rassurer quant à l'application de l'ARA – allocation de retour à l'activité ? Y a-t-il une démarche volontariste envers les RMIstes pour faire en sorte que cette mesure leur soit massivement appliquée ? Je ne l'ai pas perçue à la Réunion.

Quant au congé-solidarité, il est à craindre que les prévisions ne se réalisent pas. A la Réunion, où les négociations sont les plus avancées, tous les partenaires souhaitent pourtant aboutir à un accord et leur adhésion au dispositif est totale. Seul problème : les paliers de référence prévus par le décret d'application, en particulier pour ceux ayant cotisé pendant moins de trente années. Dans ce cas, l'allocation, qui serait équivalente à 60 % du dernier salaire brut, ne serait guère attractive.

Or la majorité des salariés susceptibles de bénéficier de cette mesure sont dans cette situation. Les candidats à la préretraite risquent donc de se faire rares, tout comme les embauches de jeunes prévues en contrepartie.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous dire où en est l'application du revenu de solidarité qui concerne les RMIstes de cinquante ans et plus ? Le retard pris pour la mise en place de ce dispositif est incompréhensible. Des milliers de RMIstes attendent sa concrétisation. Certes, il y a eu les décrets du 11 juin 2001, puis la circulaire du 27 juillet. Mais une convention signée entre l'Etat et les conseils généraux devrait intervenir, je crois. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur ce sujet ?

Ce budget prévoit aussi un financement pour la création dans chaque département d'outre-mer d'un office de l'eau, ainsi que vous l'avez réaffirmé lors de votre récent passage à La Réunion.

Les crédits pour l'ANT – l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer – augmenteront pour s'élever à 21 millions de francs, tandis que les moyens de fonctionnement des agences départementales d'insertion seront maintenus, malgré l'alignement du RMI.

A cela s'ajoute le coût des mesures d'exonération des charges sociales pris en charge par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Le coût brut est estimé à 3,5 milliards de francs par an, ce qui, après déduction des charges du précédent dispositif d'exonération et des allègements sur les bas salaires, conduit à un coût net de 2 milliards par an. Il en est de même pour le coût de l'alignement du RMI et les dépenses liées au plan d'apurement des dettes fiscales et sociales.

A cet égard, il faut noter que cette mesure se révèle plus difficile à mettre en œuvre que prévu. Peu de bénéficiaires potentiels auraient entrepris les démarches. A La Réunion, ils seraient à peine 10 %.

Sans doute faudrait-il mener rapidement une campagne d'information afin de dissiper les réticences, voire les craintes, et, compte tenu de la proximité de la date butoir fixée au 14 décembre, assouplir l'instruction des dossiers. En effet, aller fouiller, dans les moindres détails, dans les comptes des entreprises ne peut pas inciter les bénéficiaires potentiels à solliciter, pour leur entreprise, l'application de la mesure.

Deux séries de textes d'application de la loi d'orientation pour l'outre-mer ont déjà été publiées dans des délais d'ailleurs raisonnables. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner des précisions sur les décrets qui sont toujours en attente de publication ?

Outre la loi d'orientation pour l'outre-mer, ce budget comprend également des implications financières découlant du nouveau statut de Mayotte. La loi du 11 juillet 2001 a permis à Mayotte de sortir de l'incertitude juridique dans laquelle elle se trouvait depuis 1976.

La transformation de la collectivité territoriale de Mayotte en collectivité départementale s'accompagnera de transferts de compétences assortis de compensations financières et de la mise en place d'instruments de financement adaptés.

Ainsi, les dotations prévues pour le FIDOM général regroupent deux nouveaux fonds dédiés à la mise en œuvre du contrat de développement entre la nouvelle collectivité départementale et l'Etat. Le premier est le fonds mahorais de développement financé par l'Etat, la Communauté européenne et la collectivité départementale, et destiné à soutenir les projets, publics ou privés, d'aménagement et d'équipement du territoire. Le second fonds, intitulé dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte, sert à financer des projets de voirie et d'éclairage public des communes de l'archipel.

Une loi habilitant le Gouvernement à adapter par ordonnance le droit outre-mer a été adoptée en juin dernier. Nous souhaiterions avoir des précisions sur l'état d'avancement des ordonnances relatives à l'emploi et aux mesures sociales à Mayotte.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Claude Hoarau, *rapporteur pour avis*. Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'aimerais aborder deux points précis.

Le premier concerne les transports aériens. Les difficultés rencontrées par les compagnies desservant l'outre-mer risquent de laisser Air France en situation de quasi-monopole. Il en résulterait un renchérissement des transports très préjudiciable au secteur touristique alors que celui-ci est déjà en proie à des difficultés – je pense, notamment, aux Antilles – et que la crise internationale actuelle risque encore d'aggraver.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, qu'une augmentation des tarifs aériens serait très pénalisante pour nos compatriotes : je pense à ceux qui vivent dans l'Hexagone, pour qui les « séjours au pays » seront encore plus problématiques. Les tarifs pratiqués au mois de juillet et août derniers rappellent ceux d'une époque que l'on croyait révolue. Et tout laisse penser que, si rien n'est fait d'ici là, le même scénario se reproduira à la fin de cette année. Un rapport sur cette question vous sera remis prochainement. Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, figurer parmi les destinataires de ce document.

Ma seconde préoccupation porte sur le règlement qui prévoit l'accès au marché communautaire, en franchise de droit de douane et hors contingentement, de l'ensemble des produits originaires des pays qualifiés « les moins avancés ». Il s'agit du règlement intitulé, non sans une certaine ironie « Tout, sauf les armes ». En vigueur depuis quelques mois, ce texte concerne aussi les productions agricoles des départements d'outre-mer même si des aménagements de calendrier ont été adoptés pour la banane, le sucre et le riz. Mais, si la libéralisation complète pour ces trois produits est différée, les inquiétudes demeurent, d'autant qu'aucune étude d'impact préalable n'avait été réalisée pour évaluer les conséquences de cet accord sur les économies des départements d'outre-mer.

A nos difficultés particulières s'ajoutent, on le voit, celles engendrées par une globalisation pas toujours maîtrisée des sociétés et des économies. Pour tenter d'y faire

face, nous disposons, à présent, d'une panoplie d'outils cohérents et complémentaires parmi lesquels les mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 2002. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'invite les collègues de notre assemblée, comme l'a fait notre commission, à voter votre budget. C'est pourquoi aussi, avec énergie et confiance, j'œuvrerai à faire vivre la loi d'orientation pour l'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme la présidente.** Dans la discussion, la parole est à M. Pierre Frogier, premier orateur inscrit.

**M. Pierre Frogier.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'accord de Nouméa signé par l'Etat, le RPCR et le FLNKS le 5 mai 1998 traduit la volonté partagée par le plus grand nombre de construire une communauté de destins. Pour ce faire, la loi organique prévoit d'importants transferts de compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie dont le caractère irréversible constitue, une nouveauté. Ces transferts de compétences revêtent une importance particulière dans le cadre des objectifs définis par l'accord de Nouméa. En effet, l'exercice de compétences nouvelles ouvre à la Nouvelle-Calédonie un immense chantier d'innovations pour mieux coller à ses spécificités géographiques, sociologiques, culturelles, économiques et institutionnelles. Mais l'exercice de compétences nouvelles n'est pas neutre sur le plan budgétaire pour les collectivités locales qui en bénéficient. Aussi les signataires de l'accord de Nouméa ont-ils prévu l'accompagnement de ces transferts de compétences par celui des ressources financières indispensables pour compenser intégralement les charges induites.

Le mécanisme des transferts de compétences a été traduit dans les textes, puis mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000 dans les services des mines, du commerce extérieur, de l'enseignement primaire et du travail. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque la parole m'est donnée cet après-midi, voudrais-je attirer particulièrement votre attention, comme l'a fait notre excellent collègue Philippe Auberger, sur le fait que les lois de finances de 2000 et 2001 n'ont prévu qu'une compensation partielle des charges transférées. De plus, compte tenu du retard pris dans la mise en place de la commission d'évaluation des charges, aucun versement de l'Etat n'est, à ce jour, intervenu.

Par ailleurs, jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi organique, l'Etat versait aux territoires une dotation destinée au financement d'actions en matière d'enseignement primaire public. Cette dotation est désormais principalement attribuée aux provinces. Il était convenu qu'une fraction devait être versée à la Nouvelle-Calédonie pour contribuer à la formation des maîtres. Cette dotation de près de 20 millions de francs a été versée en 2000. Toutefois, en 2001, si l'inscription a bien été prévue sur le budget du ministère de l'éducation nationale, aucun crédit n'a été attribué en l'absence de convention signée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie. Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette inscription débouche rapidement sur le versement de la dotation en question.

Je tiens, enfin, à évoquer la question de la participation de l'Etat au Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes par le biais des crédits du FIDES. Aucun versement de la participation de l'Etat pour 2001 n'est intervenu à ce jour. Cette situation est préjudiciable à la programmation des investissements

communaux et suscite, comme vous vous en doutez, quelques inquiétudes parmi les élus communaux de Nouvelle-Calédonie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si les deux principales forces politiques calédoniennes ont su, au travers de l'accord de Nouméa, concilier dans la paix leurs antagonismes, c'est avant tout autour d'un projet de société que la majorité des Calédoniennes et des Calédoniens s'est retrouvée. Aussi avons-nous ouvert de nombreux chantiers pour répondre aux aspirations des Calédoniens, le développement économique devant, bien sûr, accompagner ces équilibres politiques. Je tiens donc à vous exprimer notre gratitude pour l'effort que l'Etat a consenti pour accompagner ces projets en cours de réalisation, que ce soit dans le secteur de la mine, de la métallurgie, de la desserte aérienne, du tourisme, de la pêche ou de l'aquaculture. J'espère que les demandes que j'ai pu vous adresser lors de cette brève intervention trouveront, monsieur le secrétaire d'Etat, un écho dans vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Bernard Grasset.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget pour 2002 de l'outre-mer que vous présentez cette année devant la représentation nationale est en augmentation de 3,8 % par rapport à la loi de finances initiale 2001.

Depuis 1997, les crédits votés sont passés de 4,8 milliards de francs à plus de 7 milliards de francs en 2001 et de 45 milliards de francs à 62 milliards de francs, sur cette même période, pour l'ensemble des dépenses publiques consacrées par tous les départements ministériels à l'outre-mer. Comme l'a dit tout à l'heure le rapporteur Claude Hoarau, c'est un effort sans précédent, et je tenais à le souligner à cette tribune.

Les rapports alarmistes de l'IEDOM des dernières années sur la situation économique et sociale, le point de vue des acteurs locaux, des experts et des élus justifiaient le choix d'une politique gouvernementale qui tienne compte des aspirations des peuples à plus d'égalité sociale, à davantage de reconnaissance politique, culturelle et identitaire.

Aujourd'hui, votre budget reflète des choix ambitieux pour une politique d'égalité des droits, de pluralité des voies et de solidarité des choix.

Le choix d'un budget volontariste est d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit dans un contexte international fluctuant où la mondialisation renforcée des économies, la concurrence internationale et l'exposition aux vents du libéralisme rendent les sociétés ultra-marines plus fragiles.

L'Etat devait se montrer capable de porter un autre regard sur les outre-mers en proposant un nouveau modèle de développement qui réponde aux aspirations des populations et sorte ces « territoires » d'un isolement hérité du passé colonial.

Pour 2002, quatre orientations principales gouvernent votre budget : activité économique et emploi, logement, soutien aux collectivités locales et insertion dans les espaces régionaux.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de revenir brièvement sur ces choix. Pour l'essentiel, ils reflètent les domaines de la loi d'orientation adoptée par le Parlement le 13 décembre 2000, véritable pierre angulaire de l'action gouvernementale.

L'emploi doit rester une priorité absolue. La décreue du nombre de demandeurs d'emplois d'environ 10 % est moins importante qu'en métropole, surtout pour les jeunes générations qui arrivent sur le marché du travail.

Pour 2002, seul un renforcement des efforts dans le cadre des dispositifs de la loi d'orientation pour l'outre-mer et une diversification des interventions en faveur de l'emploi peuvent permettre d'agir durablement contre le chômage qui déstructure fortement ces sociétés.

Avec une augmentation de 25,5 %, le FEDOM, dont le montant a plus que doublé en cinq ans, représente le principal instrument d'intervention pour le financement des dispositifs emplois et des nouvelles mesures comme l'allocation de retour à l'activité, le projet initiative jeune et le congé solidarité.

Cette augmentation ne peut être que bénéfique à la création d'emplois dans des régions où le chômage est trois fois plus élevé que la moyenne en métropole.

Pour aider au développement des dynamiques économiques locales, ces aides revêtent aujourd'hui des formes multiples grâce à des dotations de plus en plus importantes de l'Etat, de l'Europe et des collectivités locales.

Ainsi, les fonds européens, doublés par rapport à la période précédente, et les contrats de plan Etat-régions vont venir renforcer les grandes filières agricoles traditionnelles qui jouent un rôle essentiel dans la vie de ces régions.

En raison des problèmes climatiques, de la concurrence internationale exacerbée et des nouvelles règles de gestion dans le cadre de l'organisation commune du marché mises en place par l'Union européenne, elles rencontrent toujours des difficultés pour assurer la pérennisation de leurs activités.

Malgré la signature d'un accord sur les importations de bananes en Europe entre les Etats-Unis et les pays membres de l'Union européenne, les inquiétudes sont grandes en Guadeloupe et en Martinique. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que les intérêts légitimes des producteurs de bananes soient pleinement pris en compte. Il en va de même pour les producteurs de sucre guadeloupéens qui souffrent cette année de retards de remboursement inacceptables suite à la sécheresse. Des mesures de soutien seront sans doute à prévoir dans les prochains mois.

Le développement économique passe également par un renforcement de l'activité touristique, qui, depuis les attentats du 11 septembre, s'enfonce progressivement dans la crise et la récession. Ainsi, en Martinique et en Guadeloupe, aux problèmes conjoncturels sont venus s'ajouter des problèmes structurels qui tiennent aux incertitudes dans le transport aérien, notamment avec la situation d'Air Liberté. En relation avec le secrétariat d'Etat au tourisme, un plan cohérent de développement de cette industrie doit être mis en place afin de relancer l'activité touristique.

Au moment de la discussion, à Bruxelles, du régime de l'octroi de mer, je souhaite que le Gouvernement use de tous les moyens de pression dont il dispose pour maintenir ce régime fiscal spécifique à l'outre-mer.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Très bien !

**M. François Asensi.** Au-delà des questions d'emploi et de développement économique, je tenais à souligner l'urgence d'achever définitivement l'égalité sociale avec la métropole.

Les mesures en faveur du logement constituent une autre priorité de votre budget. Même si les mesures que vous proposez vont dans le bon sens, il n'en demeure pas moins qu'elles devront être amplifiées dans les années à venir, notamment pour résorber définitivement les poches d'habitats insalubres.

Le soutien aux collectivités locales et les actions renforcées en direction de la culture, de l'action sociale et de la coopération régionale représentent les deux derniers volets de votre projet de budget pour 2002.

Je tenais à attirer votre attention sur la coopération régionale.

Depuis quelques années, les économies ultramarines sont touchées de plein fouet par un mouvement d'ouverture des frontières, d'internationalisation des échanges et de démantèlement des protections qui les enserrant.

Sortant difficilement d'une relation quasi exclusive avec la métropole, ces territoires doivent rechercher de nouvelles coopérations sur les plans économique, social, culturel et scientifique.

Comme mon ami Ernest Moutoussamy, je regrette que le Président de la République se soit prononcé contre l'adhésion des départements français d'Amérique à l'Association des Etats de la Caraïbe.

Cette décision empêche de mettre en place une politique commune en matière de tourisme, de protection de l'environnement, de lutte contre les catastrophes naturelles, de transport et d'éducation. Ce veto est en contradiction avec les objectifs définis dans la loi d'orientation pour l'outre-mer.

Un réexamen de cette question au plus haut sommet de l'Etat me paraît indispensable. Les départements d'outre-mer ne peuvent d'autant moins se passer de ce repositionnement qu'ils sont actuellement à la recherche de nouveaux modèles institutionnels.

Le vote des lois sur la Nouvelle-Calédonie, Mayotte, la Polynésie française démontrent que l'Etat est désormais capable d'envisager des relations d'une autre qualité avec ces territoires. Le droit à une évolution institutionnelle sur mesure, clairement inscrit dans la loi d'orientation, ouvre un processus en Guyane, Martinique et Guadeloupe devant aboutir à la révision de la Constitution. Il en va de même à la Réunion, où je soutiens la bidépartementalisation.

Les populations locales réclament plus de démocratie, de transparence, de pouvoir aux assemblées, un pouvoir local plus fort et plus proche des réalités. Dans cette perspective, je souhaite que vous donniez devant la représentation nationale un échéancier prévisionnel des discussions relatives aux institutions.

Au-delà des questions budgétaires, je profite toujours de ce débat pour dire combien est important le rôle que jouent les personnes originaires d'outre-mer vivant en métropole.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Très bien !

**M. François Asensi.** Dans les services publics, ils occupent une place essentielle, notamment dans les hôpitaux où il ne faudrait pas abuser de leur dévouement auprès des malades et de leur sens de l'intérêt général pour imposer des conditions de travail difficiles, je dirais même, aujourd'hui, à la limite du supportable.

Ils sont nombreux à réaliser un travail exemplaire pour faire connaître la diversité de leur culture et de leur identité tant sur le plan linguistique qu'artistique.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Très bien !

**M. François Asensi.** Beaucoup d'entre eux agissent sur tout le territoire au travers d'associations ou de clubs sportifs. Ils témoignent d'une vitalité extraordinaire qui rend plus intenses les liens qui unissent les outre-mers à l'Hexagone. Ils sont un pont entre notre histoire et notre avenir commun. Chaque année, ils font connaître les fêtes et les événements marquants comme l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Je tenais à leur rendre un hommage tout particulier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut continuer de soutenir, sans relâche, le mouvement associatif et donner plus de visibilité aux actions qu'il mène.

En ce sens, je soutiens pleinement l'idée d'un projet de la cité des outre-mers à Paris, comme je soutiens l'idée d'un mémorial de la traite et de l'esclavage sur notre territoire.

La loi adoptée le 10 mai 2001 qui reconnaît l'esclavage comme crime contre l'humanité appelle en effet à un devoir de mémoire pour toutes les générations. Elle met fin à l'indifférence générale qui a entouré, depuis des siècles, les crimes commis par les colonisateurs. Je souhaite que les autres pays membres de l'Union européenne prennent la même position. Monsieur le secrétaire d'Etat, je compte sur votre perspicacité pour mener toutes les initiatives en ce sens.

De même, je resterai attentif à vos décisions suite aux résultats de la mission que vous avez installée visant à obtenir une évaluation précise des conditions de vie des originaires d'outre-mer établis dans l'Hexagone et des difficultés qu'ils rencontrent.

Prenant acte de l'attribution de moyens importants pour relever les défis des outre-mers, le groupe communiste votera vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout ou presque tout a été dit sur le caractère quelque peu « virtuel » du projet de loi de finances pour 2002. En effet, en raison des grandes échéances politiques de l'an prochain, il est évident que ce budget ne sera pas exécuté dans les conditions qui seront déterminées par les votes du Parlement.

**M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.** C'est une interprétation !

**M. Henry Jean-Baptiste.** Il n'est pas douteux, non plus, et vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les prévisions du Gouvernement qui sont à la base de cette loi de finances reposent sur des hypothèses de croissance économique largement incertaines, c'est le moins que l'on puisse dire.

Quant au budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, nul d'entre nous n'ignore plus les limites de l'exercice auquel nous sommes aujourd'hui conviés.

C'est à juste titre – et je vous en donne acte très volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat – que vous avez souligné l'augmentation constante, sur plusieurs années, des crédits de votre secrétariat d'Etat, dont la part dans le budget général est passée de 3,28 % en 1998 à plus de 4 %.

Mais il faut dire aussi que cette discussion budgétaire demeure, pour reprendre l'expression de François d'Aubert, fortement éclatée entre divers ministères. Le budget du secrétariat d'Etat ne regroupe que 10 à 11 % des crédits consacrés à l'ensemble de l'outre-mer : c'est la fameuse « pointe de l'iceberg » en région tropicale dont a parlé notre ami le rapporteur Jérôme Lambert... D'où de fréquents problèmes de coordination, de cohérence et d'unité de vues, que le ministère de l'outre-mer a parfois réglés en intégrant dans son propre budget des crédits destinés au soutien de l'emploi – le FEDOM – ou à la politique du logement – le LBU.

Ce sont ces décisions d'intégration ou d'annexion budgétaire qui expliquent la très forte augmentation à partir de 1999 des moyens d'intervention du ministère de l'outre-mer. C'est ainsi que, pour 2002, vous avez eu raison de souligner, monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget dépasse pour la première fois 7 milliards de francs sur un total de 62 milliards pour l'outre-mer.

Mais la considération des seules données chiffrées ne saurait suffire à caractériser et à définir ce que vous appelez un bon budget. Il faut également nous préoccuper de l'efficacité de cette politique budgétaire, relativement dispersée, et surtout en évaluer les résultats.

Dans un proche avenir, cette double appréciation sera facilitée, il est vrai, par les réformes du droit et de la pratique budgétaires résultant de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, qui a remplacé la vieille ordonnance de 1959. Plusieurs novations fondamentales seront particulièrement importantes pour l'outre-mer : ainsi passera-t-on, en application de cette nouvelle loi organique, du traditionnel budget de moyens, regroupant des crédits par nature de dépenses, à une logique d'objectifs budgétaires et de résultats susceptibles d'une véritable évaluation.

Plus précisément, l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 introduit des notions budgétaires nouvelles, et notamment celle de « missions » regroupant les dépenses et charges relevant de plusieurs ministères. Dans le cadre de ces missions à caractère interministériel seront élaborés des programmes, c'est-à-dire des ensembles cohérents d'actions avec des objectifs, des finalités et l'indication des résultats attendus.

Ces dispositions nouvelles, d'application générale, seront très utiles pour l'outre-mer en ce qu'elles visent à améliorer la cohérence et le dynamisme de la gestion publique tout en assurant la responsabilité des gestionnaires de ces crédits. La politique budgétaire doit ainsi accompagner les évolutions institutionnelles en cours et favoriser l'orientation, ou la réorientation, de nos économies, d'une situation de dépendance et d'assistance vers des voies nouvelles d'un développement local plus responsable.

Il va de soi enfin que cette budgétisation par objectifs permettra une appréciation équilibrée, une évaluation véritable des résultats obtenus, en fonction de nos priorités affichées et, s'agissant de Mayotte, des urgences déclarées.

En attendant, mes chers collègues, il faut répondre à ceux qui s'interrogent – et cela est rarement innocent – sur le coût de l'outre-mer, ou à ceux qui, tout simplement, recherchent avec nous les moyens d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Or ce débat budgétaire est à mes yeux l'une des occasions, encore trop rares, non seulement de faire connaître les aspirations, les priorités et les attentes de nos populations – et vous venez, monsieur le secrétaire d'Etat, de vérifier sur place combien celles-ci

sont pressantes à Mayotte –, mais également d'évoquer nos expériences respectives et de faire apparaître le dynamisme très réel de nos sociétés d'outre-mer, que l'on a trop souvent tendance à sous-estimer.

D'un strict point de vue économique, il faut encore et toujours rappeler la contradiction que portent et subissent nos principaux produits d'exportation : ce sont des productions primaires, agricoles et tropicales, qui, notamment en ce qui concerne les DOM, se retrouvent à devoir intégrer dans leurs coûts des charges sociales et salariales de pays développés. Et cette contradiction était probablement difficile à éviter dès lors que le législateur avait décidé de reconnaître dans les hommes de l'outre-mer français, et sur notre demande, des citoyens de la République.

En réalité, nos systèmes productifs, notamment dans les départements insulaires, sont passés à peu près sans transition du stade d'une société de plantation à celui d'une société de services, souvent très moderne, en ajoutant de nouvelles contradictions aux anciennes... D'où des disparités criantes entre productions et consommations, entre productivité et surrémunérations, entre valeurs ajoutées locales et transferts financiers.

Le profond déséquilibre des échanges extérieurs et l'importance des taux du chômage sont les conséquences visibles de ces déséquilibres structurels. C'est par le jeu combiné, et forcément à long terme, des mesures d'abaissement des coûts de production, des aides à l'emploi, et des incitations très diverses à la création d'entreprises, que l'on tente de surmonter ces contradictions et de réorienter nos structures et nos méthodes de production.

La loi Pons en 1986, puis la loi Perben en 1994 ont développé par une politique volontariste leurs effets, même s'il a fallu, notamment pour la première, corriger certaines dérives. Nous attendons sereinement de connaître les résultats de la loi d'orientation du 13 décembre 2000 dont, sauf erreur de ma part, tous les décrets d'application ne sont pas sortis.

En tout état de cause, notre préférence ira toujours à une véritable loi-programme plus volontariste, plus déterminante pour le développement durable de l'outre-mer. J'ajoute que, dans notre esprit, la priorité doit aller aux aides à la création de véritables emplois et postes de travail par les entreprises plutôt qu'au traitement social du chômage.

Quoi qu'il en soit, plusieurs signes encourageants sont apparus dans les statistiques du chômage et des créations d'activités, quand bien même l'impact en est souvent masqué par la contrainte démographique.

Autre signe de modernité porteuse d'avenir, l'outre-mer apparaît de plus en plus comme un pôle d'excellence française dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables : les énergies solaire, éolienne et géothermique, comme la biomasse, apportent aujourd'hui une réponse d'ores et déjà significative aux besoins des populations et des économies insulaires. C'est particulièrement vrai à la Guadeloupe. Il faut savoir également que la petite Mayotte, tirant le meilleur parti de ses ressources naturelles exceptionnelles, vient d'enregistrer ses premiers succès, avec l'exportation sur le marché métropolitain d'excellents produits d'aquaculture, qui deviendront, à n'en pas douter, l'un des premiers postes de la balance commerciale mahoraise.

L'application des technologies modernes est à l'évidence, l'une des résultantes des efforts qui doivent se poursuivre dans les domaines de la recherche scientifique, de l'éducation et de la formation professionnelle – en un mot, dans la quête de la valeur ajoutée locale.

Tout cela, mesdames et messieurs, Mayotte l'a fort bien compris, en dépit des retards, des handicaps et des lacunes qui continuent de freiner ses efforts de développement. Nous n'allons pas reprendre ici la liste des avatars politiques et diplomatiques subis de longue date par les Mahorais, ni celle des multiples obstacles dressés sur leur chemin.

Je me contente d'observer, pour m'en réjouir, que plusieurs articles nouveaux sont apparus dans le projet de loi de finances pour 2002, notamment au titre IV « Interventions publiques ». Ainsi en est-il du fonds mahorais de développement – article 72-21 –, ou encore de la dotation de rattrapage et de premier équipement des communes – article 73-21 –, autant de nouveautés intéressantes. Même si les dotations paraissent plutôt faibles et éloignées de vos propres demandes à la direction du budget, l'on s'achemine néanmoins vers une meilleure lisibilité des dépenses budgétaires. Nous n'en sommes malheureusement pas encore à doter Mayotte, comme je l'avais souhaité l'an dernier, d'un chapitre budgétaire qui regrouperait dans ses articles des objectifs et des moyens encore dispersés.

Mais la principale difficulté pour nous ne se situe pas tant dans la prévision que dans la mise en œuvre et l'exécution du budget, dans le passage à l'acte de la dépense. Les retards souvent enregistrés dans les délégations de crédits aboutissent à désorganiser profondément la programmation des projets en même temps qu'ils pénalisent lourdement les entreprises mahoraises, évidemment très tributaires de la commande publique.

Mes observations seront éclairées et en quelque sorte facilitées, monsieur le secrétaire d'Etat, par votre récente visite à Mayotte et par les échanges que nous avons eus les uns et les autres à cette occasion.

C'est d'abord l'exigence d'un « rattrapage » plus dynamique et d'une mise à niveau plus résolue qui a été le plus fortement soulignée par l'ensemble des élus. Nous vous avons d'abord rappelé la priorité absolue accordée par la population à l'éducation et à la formation de la jeunesse. Les Mahorais se souviennent en effet que, lors d'une conférence de presse commune, le 16 octobre 2000, avec le ministre de l'éducation nationale, vous aviez annoncé une sensible augmentation du crédit initial de 500 millions pour la construction des établissements d'enseignement, grâce à une dotation supplémentaire de 681 millions destinée à corriger la sous-estimation manifeste des retards anciens et des besoins nouveaux. L'échéancier annuel correspondant à ce crédit global de 1,18 milliard avait été arrêté en fonction des capacités mahoraises : disponibilités de terrains, capacités techniques des entreprises, etc.

Malheureusement, j'ai pu vérifier moi-même que les délégations de crédits annoncées n'étaient nullement conformes aux prévisions : il est clair que vos propositions de rattrapage n'ont pas résisté aux arbitrages de la direction du budget. Les chiffres en attestent.

**Mme la présidente.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Comprenez, madame la présidente, qu'il est important que nous puissions réaliser les projets initiés par le ministère lui-même ; or nous

sommes bien en deçà de tout ce qui a avait été prévu, notamment dans les enveloppes annuelles pour 2002, ce qui conduira à décaler bon nombre de réalisations.

Quant aux fameuses « ordonnances sociales », monsieur le secrétaire d'Etat, qui étaient annoncées pour le début de l'année 2001, vous avez bien voulu admettre que « vous compreniez l'impatience des Mahorais », ajoutant – n'est-il pas vrai ? – que vous en éprouveriez plus encore si vous étiez à notre place. Toutes ces promesses, ces petites phrases, ces titres racoleurs dans la presse d'avant le 2 juillet 2000, les Mahorais, sachez-le, en ont gardé un souvenir précis. Vous nous indiquez que ces ordonnances seraient signées et prêtes à l'application, « avant la fin de la législature et peut-être avant la fin de l'année ».

**M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.** Je m'y suis engagé.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Acceptons-en l'augure ! Mais je regrette que nous n'ayons décidément pas la même conception de « l'urgence sociale », ni la même considération pour les situations qui s'y rattachent.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il m'apparaît en définitive que vous n'avez pas les moyens de la politique que vous affichez pour Mayotte. Ceux en tout cas dont vous disposez demeurent très éloignés des annonces et des promesses auxquelles certains ont fait mine de croire lors de la consultation du 2 juillet 2000. Votre bonne volonté n'est pas en cause : ainsi votre visite – remarquée – dans une mosquée de Mayotte avait, en ces temps troublés, la portée fortement symbolique d'un hommage à l'Islam mahorais, traditionnellement ouvert, notamment aux valeurs républicaines, et empreint de réelle tolérance. Mais pour financer le développement de Mayotte, c'est Bercy qu'il faut solliciter, c'est la direction du budget qu'il faut savoir convaincre...

Il n'est qu'à lire une des formules parues dans les journaux de Mayotte dès le lendemain de votre départ : « De ce quatrième voyage à Mayotte, l'on ne retiendra, hélas ! qu'une nouvelle litanie de promesses... Or, les Mahorais n'ont plus besoin de promesses : ils veulent du concret. » Que signifie-t-elle concrètement ? D'abord, que les Mahorais, les jeunes, notamment, souhaitent obtenir les moyens de travailler et de créer de la valeur ajoutée locale. Ils ne veulent pas installer Mayotte dans un assistanat sans gloire et finalement dangereux. Il faut, par exemple, jeter les bases d'une véritable politique de développement touristique : c'est pourquoi nous plaidons pour l'abaissement des tarifs aériens par l'ouverture du ciel mahorais et à plus long terme par l'adaptation de notre piste aéroportuaire aux avions gros porteurs.

Il est également devenu urgent de traiter sérieusement le dossier des fonds européens auxquels notre collectivité départementale, encore retardée dans ses progrès par de véritables handicaps structurels, doit pouvoir prétendre. Les évolutions institutionnelles en cours dans l'outre-mer français devraient faciliter cet utile reclassement, dans un sens plus favorable à Mayotte.

**Mme la présidente.** Il vous faut conclure !

**M. Henry Jean-Baptiste.** L'on ne saurait être, à notre avis, plus ultrapériphérique que la collectivité départementale de Mayotte. Or force est de regretter que l'absence de perspectives statutaires en vient non seulement à entraîner des incohérences, mais à interdire aux Mahorais de prétendre à une politique tout à la fois plus durable et plus cohérente. Cette absence de perspective statutaire n'est en rien un progrès pour Mayotte et les Mahorais commencent de plus en plus à s'en rendre

compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Huguette Bello.

**Mme Huguette Bello.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du dernier budget d'une législature pourrait être l'occasion de dresser le bilan des années écoulées, avec ses « plus » et ses « moins », avec la comparaison entre les engagements et les réalisations, avec les satisfactions et les regrets.

L'exercice est tentant. Mais examiner un budget, c'est surtout envisager l'avenir, faire des propositions pour demain : attitude d'autant plus nécessaire cette année que le budget pour 2002 concerne une période qui sera marquée par la conjonction de plusieurs échéances, dont certaines sont spécifiques à l'outre-mer.

L'année 2002 sera d'abord celle de l'alignement du revenu minimum d'insertion. Pour avoir constamment porté cette revendication, dans cette enceinte même et sous d'autres cieux, je tiens à saluer cette étape importante. Au fil du temps, le RMI était devenu la mesure symbolique de l'égalité sociale. Elle s'inscrit désormais dans les faits. Et nous veillerons attentivement à empêcher toute tentative de retour en arrière, à lutter contre toutes les régressions qui, sous couvert d'une politique sociale renouée – salaire maternel à l'appui – provoqueraient en fait une nouvelle rupture d'égalité.

Autre mesure symbolique, le passage, à la même date, à la monnaie unique. L'euro inscrira d'un coup dans le quotidien la dimension européenne des départements d'outre-mer. Des actions adéquates sont progressivement mises en œuvre pour familiariser les populations avec les inévitables désagréments liés au changement d'unité monétaire, le deuxième qu'aura connu, rappelons-le, la Réunion en moins de trente ans. Le franc CFA, en usage jusqu'en 1975, n'a pas totalement disparu des esprits. Une partie de la population, en particulier les plus âgés, s'y réfère encore : il faut s'en souvenir lorsqu'on réfléchit aux initiatives destinées à faciliter le passage à l'euro.

L'année 2002 verra aussi de multiples innovations dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique.

Ce budget est, en effet, pour une bonne part, la traduction financière des mesures adoptées dans la loi d'orientation pour l'outre-mer. Certaines ont commencé à être appliquées dès cette année ; je pense au « projet initiative jeunes » conclu au mois d'avril, aux allocations de retour à l'activité créées en septembre. Mais c'est en 2002 que l'ensemble du texte entrera en vigueur.

Nombre des mesures qu'il comporte, qui concernent l'emploi et l'insertion, viendront s'ajouter aux dispositifs existants : CES, CIA, ou autres emplois-jeunes. Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de nous exprimer sur ces nouveaux dispositifs. Remarquons qu'ils vont considérablement élargir la gamme des possibles.

L'enjeu sera à présent de les mettre en pratique, de les combiner, de trouver les meilleurs ajustements. Il nous faudra faire preuve de rigueur mais aussi d'imagination, de rapidité, mais aussi de ténacité pour dynamiser ces différents outils.

La recherche de la meilleure efficacité possible passera, bien sûr, par le bilan et les propositions d'actions que fera la commission de suivi mise en place localement. Il me semble toutefois que cette efficacité passe aussi par un

changement dans notre conception de l'économie solidaire. Apparu dans une économie où le niveau du chômage et l'évolution démographique n'empêchent pas d'envisager à moyen terme le plein emploi, le concept d'économie solidaire prend une tout autre dimension dans une société où le chômage est massif et s'inscrit dans la durée. Dans ce cas, l'économie solidaire ne doit pas être génératrice de précarité, de cette précarité qu'entraîne inévitablement la durée de certaines mesures d'insertion. A la Réunion, l'économie solidaire fait partie intégrante du développement.

Au mois de novembre 2002, arriveront aussi à échéance les premiers contrats emplois-jeunes. Leur mise en place en 1997 a contribué à la diminution sensible du nombre de chômeurs réunionnais de moins de vingt-cinq ans : ce dispositif concerne aujourd'hui dans l'île plus de 7 000 jeunes. Rappelons que le Gouvernement a déclaré, avec raison, qu'aucun jeune ne devait sortir du programme sans être assuré d'une perspective professionnelle. Il est prévu, en outre, de proroger, de façon dégressive, l'aide de l'Etat pour les activités qui ne sont pas encore totalement autofinancées : appliquer à la Réunion les critères retenus au niveau national pour le maintien de cette aide reviendrait, en fait, à faire disparaître les emplois correspondants, dans la mesure où peu d'activités peuvent s'autofinancer à la Réunion. Il apparaît donc indispensable de se pencher dès à présent sur les modalités du maintien, à son niveau actuel, de l'aide financière attribuée par l'Etat. Il y va de la lutte contre le chômage des jeunes.

Concernant toujours ce dispositif, pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous apporter des précisions sur la troisième voie que le ministère de l'éducation nationale vient d'ouvrir à l'intention des aides-éducateurs lors des prochains concours de recrutement d'enseignants et nous confirmer qu'un quota de 800 postes leur serait réservé dans le secondaire ?

Après une inévitable période de rodage, l'année 2002 verra aussi la montée en puissance du nouveau dispositif de défiscalisation. Ce soutien à l'investissement privé coexistera avec les exonérations des charges sociales grâce auxquelles le coût du travail diminuera. Par leur ampleur et leur concomitance, ces deux mesures doivent contribuer à compenser les handicaps, maintes fois soulignés, des départements d'outre-mer par rapport aux pays voisins et aux productions européennes. Le pari de développer des activités économiques compétitives et créatrices d'emploi est à nouveau lancé. Souhaitons que leur mise en œuvre soit une réussite.

A cet égard, il faut souligner l'importance des négociations avec les instances communautaires concernant l'octroi de mer, dont le régime actuel expire à la fin de l'année 2002. C'est peu dire que la reconduction de cette disposition fiscale par Bruxelles est attendue !

L'ampleur et la durée du chômage nous obligent à ne négliger aucune piste, notamment pas celle des recrutements dans les trois fonctions publiques. Il est admis qu'à l'échelon national ces recrutements seront massifs dans les prochaines années. Ne pourrait-on d'ores et déjà créer dans l'île les conditions pour que les jeunes Réunionnais, s'ils le souhaitent, puissent se préparer dans de bonnes conditions à ces concours. Je pense notamment à la création d'un centre de formation aux concours administratifs. Je pense aussi à l'égalité d'accès aux concours, sur laquelle les élus sont souvent interpellés. Dernier dysfonctionnement en date : le concours que La Poste orga-

nise en décembre prochain pour recruter 1 400 facteurs et guichetiers ; une fois de plus, aucun centre d'épreuve n'est prévu à la Réunion.

L'année 2002 sera aussi celle des innovations dans le domaine culturel. L'une d'entre elles me tient particulièrement à cœur. Revendiquée depuis des décennies et inscrite dans la loi d'orientation, la reconnaissance des créoles comme langues régionales doit se traduire par la création d'un CAPES spécifique, dès 2002. Nous sommes donc dans la phase d'élaboration de ce nouveau concours.

Mais, contre toute attente et contre toute logique, il semblerait, à la lecture des premières décisions, que l'on s'oriente vers la création d'un CAPES de créole unique, faisant fi de la diversité de ces langues. N'oublions pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que d'une seule et même langue peuvent en naître bien d'autres. Ainsi du latin et des multiples langues qui en sont issues. Revenons donc à l'idée initiale d'un CAPES de créoles – au pluriel.

Il serait paradoxal qu'au moment où la diversité de l'outre-mer est de plus en plus souvent soulignée et où s'affirme la pluralité de ces sociétés, un des marqueurs les plus importants de cette diversité, je veux dire la langue, fasse l'objet d'une rechute dans l'uniformisation. *(Applaudissement sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Dominique Bussereau.

**M. Dominique Bussereau.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, naturellement, l'outre-mer tient, au sein de notre nation, une place particulière. Elle fait parler à notre pays le langage de l'ouverture, de la diversité et de la générosité. Elle en renforce la place et le rayonnement dans le monde et elle porte un message d'universalité.

Cela étant, la vision « comptable » que nous en avons aujourd'hui nous contraint à ne pas occulter les difficultés de nos terres ultramarines. Certes, cela a été rappelé par les rapporteurs, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est en augmentation. Je pourrais dire que c'est bien, si cela traduisait une réalité !

Sur la forme, d'abord, comme chaque année, il faut bien reconnaître que votre budget manque de lisibilité – votre ministère n'est pas seul en cause – car les crédits consacrés à l'outre-mer relèvent d'au moins trois ministères différents et seuls 10 % des crédits transitent par vos services, sur un effort budgétaire total de plus de 45 milliards de francs. Une telle dispersion nuit à la transparence.

Sur le fond, même si votre budget finance un nombre impressionnant de dispositifs en faveur du développement économique et de l'emploi, leur cohérence générale n'est pas mise en valeur par sa présentation. Ce qui nous amène, bien sûr, à nous interroger sur l'efficacité de vos dépenses. En effet, si les crédits augmentent, les résultats ne suivent pas, et nous le déplorons.

L'économie de l'outre-mer est toujours en difficulté ; le chômage touche 31 % de la population active à la Réunion, 25 % en Guadeloupe, 24 % en Martinique, 19 % en Guyane. En dépit de ces chiffres très inquiétants – même s'ils ne sont pas récents – vous persistez à privilégier le traitement social du chômage au détriment d'un traitement structurel, sur la durée. Et nous constatons que la tendance ne s'inverse pas.

Il existe une économie locale officielle mais elle demeure, malheureusement, sous perfusion, tandis que l'économie souterraine se développe. Le Président de la

République l'a redit, lors de son voyage à la Réunion en mai dernier : il faut passer d'une logique d'indemnisation à une véritable logique d'activité. Tel n'est malheureusement pas le cas. Les DOM-TOM souffrent d'une dépendance croissante vis-à-vis des dotations de l'Etat, et la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement y est écrasante.

Quant au RMI, qui a été évoqué tout à l'heure, le nombre de ses bénéficiaires est en constante progression, mais il donne lieu, certainement, hélas, à une fraude massive, certains d'entre eux exerçant des activités non déclarées.

En outre, l'Etat manque gravement à l'accomplissement de ses missions régaliennes, tous les groupes de l'opposition sont d'accord sur ce point.

La justice est impuissante, pas seulement en outre-mer malheureusement, face au développement de la délinquante et de l'insécurité. Les Antilles sont situées au cœur du trafic de cocaïne et elles deviennent un lieu de forte consommation de drogues. En deux ans, les volumes de cocaïne saisis ont augmenté de 30 %. La police et la gendarmerie estiment que, dans l'ensemble des DOM, la consommation de drogue a progressé de 30 %.

Quant à la criminalité organisée, elle progresse de près de 33 % d'une année sur l'autre, et les délits sont de plus en plus graves. A la Réunion, entre 1983 et 1997, les crimes et délits ont augmenté de près de 60 %.

L'immigration est incontrôlée dans les DOM : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane sont touchés. A Saint-Martin, par exemple, 8 000 des 36 000 habitants sont des étrangers en situation irrégulière et plus de 2 000 clandestins sont décomptés.

Ce sont, par conséquent, des raisons graves qui font que notre groupe ne votera pas votre budget.

Sur un plan plus politique, et dépassant le cadre strict de ce budget, nous pensons également que votre vision de l'outre-mer français est trop hexagonale. Le Président de la République a jeté les bases de ce que doit être, à notre sens, la politique d'outre-mer en déclarant, dans son discours à la Martinique en mars 2000 : « Les statuts uniformes ont vécu et chaque collectivité d'outre-mer doit pouvoir désormais, si elle le souhaite, évoluer vers un statut différencié, en quelque sorte sur mesure. » Vous avez marqué quelques avancées sur ce point, mais elles nous paraissent insuffisantes. Nous estimons en effet que la rédaction du titre XII de notre constitution, relatif aux collectivités territoriales, doit être modifiée pour tenir compte d'ailleurs de l'article du traité d'Amsterdam reconnaissant la spécificité institutionnelle des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ce statut à la carte, vous me direz que le Congrès n'a pas été réuni, réponse habituelle mais insuffisante. M. Jean-Baptiste a rappelé tout à l'heure, au sujet de Mayotte, que même si les choses avaient avancé, on était resté au milieu du gué.

Outre la question du statut se pose celle des lois programées à long terme. Votre loi d'orientation, que nous n'avons pas votée, ne nous paraît pas avoir une durée suffisante pour rétablir la confiance des investisseurs et de tous les acteurs économiques. Comme le Président de la République, nous souhaitons que le Parlement aille plus loin.

Je terminerai en évoquant trois problèmes spécifiques. Il y en a beaucoup d'autres : que mes collègues des départements ultra-marins ne m'en veuillent pas si je ne les cite pas tous.

Notre première inquiétude concerne Wallis-et-Futuna et son développement économique, M. Pierre Frogier l'évoquait tout à l'heure. Ce territoire nous paraît quelque peu abandonné. Même s'il fait l'objet de réflexions, il reste dans une situation très différente des autres.

Au moment où le ministre de l'intérieur s'amuse à annoncer des rapprochements de prisonniers dits politiques, je voudrais rappeler la promesse qu'avait faite Mme Guigou dans cet hémicycle et qui, malheureusement, n'est pas tenue – nous l'avions pourtant tous applaudie – de fermer la prison Juliette-Dodu à Saint-Denis-de-la-Réunion. On nous dit que c'est pour des raisons notamment foncières que cela n'a pas été fait, comme promis.

Dans le domaine du transport, nous éprouvons également des inquiétudes. La crise actuelle du transport aérien est très grave, certainement beaucoup plus grave que lors de la guerre du Golfe, et les tarifs vers l'outre-mer vont en subir les conséquences. Il y a quelques années, les élus antillais, martiniquais ou guadeloupéens, se plaignaient qu'ils soient trop bas – alors qu'ils avaient ardemment souhaité la libéralisation mais pas à ce point – car cela permettait à « n'importe qui » d'aller dans leurs départements. La situation s'est inversée. En quelque sorte, on reconstitue l'Aéroflot et le préjudice sera considérable pour nos amis d'outre-mer, d'autant que, je le dis avec tristesse, et ce n'est pas un pronostic mais une crainte, je ne crois pas à la pérennité de la compagnie Air Liberté. M. Gayssot a fait là une belle promesse électorale mais je ne suis pas sûr que la compagnie Air Liberté soit en mesure d'assumer ce qu'on lui a demandé de faire en coopération avec Air France, pour l'outre-mer. Je souhaiterais connaître votre sentiment sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mes chers collègues, craignant de vous lasser, je préfère m'arrêter là, d'autant que j'ai un peu dépassé mon temps de parole – je vous prie de m'en excuser, madame la présidente.

Tout en étant sensible à vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat, notre groupe ne votera pas les crédits que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Tamaya.

M. Michel Tamaya. Monsieur le secrétaire d'Etat, je revendique une « politique de la fierté » pour l'outre-mer, avez-vous coutume de déclarer depuis votre arrivée rue Oudinot. Votre vision s'appuie sur quelques principes simples que je tiens à rappeler ici : l'intégration de l'outre-mer dans l'espace européen, le respect de l'égalité des droits et une évolution institutionnelle différenciée des DOM, qui passe du stade de l'unicité, du prêt-à-porter, à celui du « sur mesure ».

Cette démarche vient d'être très récemment confortée par un communiqué du 26 octobre, émanant de la Présidence de la République, lors de la rencontre de M. Chirac avec les élus guyanais, en opposition totale avec la position de certains élus de droite, qui sont allés prêcher le contraire aux Antilles avec le succès que l'on connaît.

Désormais les Antilles et la Guyane auront la possibilité de faire des propositions de modification statutaire spécifiques à chacun de leur département, la Réunion aura celle – et c'est un souhait majoritairement partagé par les Réunionnais qui souhaitent rester maîtres de leur

destin - d'être consultée sur toute proposition de réforme administrative ou institutionnelle. C'est cela aussi la politique de la « fierté » que vous réclamez pour l'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre réponse au Sénat, il y a quelques semaines, tourne la page des réformes institutionnelles pour la Réunion. Nous allons pouvoir consacrer toute notre énergie à soutenir le développement économique et solidaire des DOM, à consolider les dispositifs en faveur de l'emploi, du logement et de la formation et à poursuivre la mise en œuvre de la loi d'orientation.

Le projet de loi de finances pour 2002 est le dernier de cette législature. Il n'est pas pour autant le moins ambitieux. Il est en totale continuité avec les budgets précédents, qui se sont caractérisés par une volonté sans cesse réaffirmée de prendre en compte les difficultés économiques et sociales de l'outre-mer.

Durant les quatre dernières années, la solidarité nationale n'a pas manqué. La loi de défiscalisation, dite loi Paul, qui a remplacé la loi Pons, fait l'unanimité du monde économique et constitue un levier puissant pour les investisseurs, donc pour l'emploi.

La mise en œuvre de la loi d'orientation pour l'outre-mer, plus connue sous l'appellation LOOM, commence à produire ses effets, en ce qui concerne l'objectif du gouvernement de Lionel Jospin qui était la lutte contre le chômage, dans tout l'outre-mer et singulièrement à la Réunion. Pourtant la population de ce département accuse une forte augmentation, passant de 597 000 habitants en 1990 à 706 000 habitants en 1999 et le solde migratoire de 500 par an dans les années 90 à 2 500 par an actuellement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en dépit d'écueils incontestables, une dynamique de la croissance et de l'emploi existe dans les départements d'outre-mer et à la Réunion grâce à l'action du budget de l'Etat, qui passe de 45,3 milliards pour 1997 à 61 milliards en 2002, soit une progression de 35 % sur cinq ans. Cet effort de l'Etat se trouve, en outre, conforté par les fonds structurels européens qui atteindront 22 milliards pour la période 2000-2006 pour l'ensemble des DOM.

Le budget du secrétariat d'Etat à l'outre-mer a franchi le cap symbolique des 7 milliards de francs, passant de 4,865 milliards de francs en 1997 à 7,081 milliards de francs pour 2002, soit une augmentation de 27 % à périmètre constant. La part du budget de l'outre-mer dans celui de l'Etat passe, dans la même période, de 2,9 % à 3,6 %.

La priorité de ce budget - et ce n'est pas une surprise quand on connaît votre pugnacité, monsieur le secrétaire d'Etat, à lutter sur le front du chômage, vous l'avez encore démontré lors de votre récent voyage marathon à la Réunion et à Mayotte - reste l'emploi. Plus de 3,312 milliards de francs y seront consacrés, les moyens du FEDOM augmentant de plus de 25 %.

En plus des mesures classiques qui seront reconduites - CES, CIA, CAE, emplois-jeunes, CEC -, il y a les mesures nouvelles issues de la mise en œuvre de la LOOM, avec 10 000 PIJ supplémentaires, 3 000 congés-solidarité, 2 200 primes à la création d'emploi, 10 000 ARA. A cela s'ajoutent, bien entendu, les exonérations de cotisations sociales, pour un coût de 3,5 milliards.

Après l'emploi, le logement demeure une priorité majeure de ce budget. Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on sait les besoins en matière de logements sociaux, en dépit des nombreux efforts consentis par l'Etat durant ces dernières années ?

Les crédits de paiement s'élèvent à 1 056 millions de francs, ce qui permettra de financer près de 20 000 logements : 5 000 logements sociaux en location, 5 700 en accession, 6 000 en réhabilitation et 2 400 opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Tous ces moyens financiers consolidés convergent en direction de l'emploi. Résultat, nous assistons à une baisse du nombre de chômeurs depuis 1999. Certes, nous sommes bien loin des résultats enregistrés en métropole, où plus d'un million d'emplois nets ont été créés depuis 1997, mais le taux de chômage à la Réunion est passé de 37,2 % à la fin de 1997 à 29,8 % en juillet 2001. Il y a donc une vraie dynamique de l'emploi, et je tenais à vous en féliciter.

Cela dit, ces résultats demeurent fragiles, comme le prouve le « trou d'air », comme dirait DSK, qui affecte les statistiques de ces trois derniers mois, avec une légère remontée du nombre de chômeurs, due notamment, me semble-t-il, à l'arrivée de nombreux jeunes sortis du système scolaire sur le marché du travail, mais je sais que vous y êtes attentif. Vous avez d'ailleurs réuni un certain nombre de grands responsables nationaux et départementaux pour leur demander de changer de rythme dans la lutte contre le chômage.

De même, je souhaiterais que soit mise en place très rapidement la Commission nationale de suivi de la LOOM et que les préfets, conformément à votre demande, installent dans les meilleurs délais les commissions départementales qui rassembleront tous les partenaires, afin de favoriser la dynamique de l'emploi à travers l'ensemble du dispositif.

Comme vous, je souhaite voir aboutir rapidement l'un des projets phares de la loi d'orientation : le congé-solidarité.

Si la convention-cadre est signée par l'ensemble des partenaires, c'est, à terme, très rapidement, 5 000 à 6 000 emplois qui seront créés. C'est un dispositif sans précédent pour l'outre-mer ! J'en appelle donc solennellement à la responsabilité de chacun des partenaires concernés. Des milliers de jeunes formés et sans emploi attendent et ne comprennent pas toujours les hésitations. Il ne faut pas rater ce rendez-vous de la solidarité inter-générationnelle !

Monsieur le secrétaire d'Etat, les multiples interventions de l'Etat, de l'Europe, montrent votre souci permanent de défendre l'emploi outre-mer, mais, face au chômage encore massif chez nous en dépit des incontestables progrès réalisés ces dernières années, il nous faut, durant quelques années encore, le temps que la LOOM produise pleinement ses effets, des mesures exceptionnelles.

Il nous faudrait un véritable contrat pluriannuel - cinq années, la période d'une législature - de l'économie solidaire et alternative, les moyens du FEDOM étant sensiblement augmentés.

Il nous faudrait élever rapidement et massivement le niveau de qualification professionnelle de nos jeunes en vue d'améliorer leur mobilité vers l'Hexagone et l'Europe, qui manquent cruellement de main-d'œuvre.

Il nous faudrait rapidement envisager la création d'un institut régional d'administration, ce qui permettrait à un plus grand nombre de jeunes Réunionnais diplômés de l'université d'exercer des responsabilités dans l'administration de l'Etat et dans celle des collectivités territoriales.

Avec 762 millions de francs de chiffre d'affaires pour le loto et 750 millions pour le PMU, la Réunion est le plus gros parieur de France derrière la Côte d'Azur. Ne pourrait-on pas, à l'image de la taxe sur le tabac, imaginer un prélèvement sur les jeux ou sur les gains ?

Ces quelques mesures que je soumets à votre réflexion permettraient ce sursaut dont la Réunion a tant besoin !

Avec l'alignement du RMI, l'égalité sociale sera pratiquement achevée, grâce à vous, grâce au gouvernement de Lionel Jospin qui aura respecté ainsi ses engagements vis-à-vis de l'outre-mer.

J'ai commencé mon propos en parlant de la « politique de la fierté » que vous revendiquez pour l'outre-mer. Permettez-moi, en terminant mon intervention, de vous dire combien, en tant que parlementaire socialiste, je suis fier, moi aussi, de la politique menée à travers vos budgets successifs, qui vont tous dans la bonne direction. Bien entendu, j'émets un vote favorable sur ce budget, votre budget, le dernier de cette législature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le secrétaire d'Etat, peu de temps, pas de civilité, peu de mots : voilà comment je pourrai résumer le temps qui m'est imparti.

L'examen du budget de l'outre-mer pour l'année 2002 nous permet d'analyser l'action menée par le Gouvernement et de dégager de nouvelles perspectives.

Pour nous, Réunionnais, les chiffres sont, hélas ! en constante augmentation. Je veux parler de nos chômeurs, de nos RMistes, de nos emplois précaires, de la délinquance juvénile, des crimes, des délits et, en particulier, de l'insécurité grandissante.

Il faut éviter à tout prix que notre département passe de quatre à sept crimes pour 1 000 habitants d'ici à trente ans, comme le prévoient certains économistes. D'île paradisiaque, nous passerions alors au statut peu envié d'enfer tropical. Cela dépend de nous, mais surtout de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et du Gouvernement.

Je crains de me répéter, mais dans la situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons, il faut aux Réunionnais un projet politique global, un véritable plan Marshall.

Où en est la nomination d'un préfet chargé du développement économique ?

Le premier défi à relever est celui de l'avenir de nos jeunes. Quelle stratégie pour l'emploi faut-il mener dès lors que nous serons 380 000 personnes en âge de travailler et 200 000 chômeurs en 2020 ?

Le programme universitaire 2001-2006 répond en partie à ce défi avec l'inscription de 190 millions de francs pour l'antenne Sud de l'université et je vous remercie d'avoir pensé au Sud. Mais la formation universitaire classique n'est pas suffisante. Il faudra aller beaucoup plus loin.

C'est vrai, nous manquons toujours de professeurs. Il faut compenser les retards chroniques de l'éducation nationale et créer des formations plus poussées pour ingénieurs de l'informatique, de l'électronique, des travaux publics de l'Etat, du bâtiment, des secteurs agricoles et horticoles ou agroalimentaires, des écoles supérieures de commerce, de gestion. Avec une telle politique, il ne faut pas s'étonner de l'absence de cadres locaux.

En matière de santé, alors que nous comptons 40 % de chômeurs, nos infirmières ne viennent plus de métropole mais de Belgique.

A la Martinique et à la Guadeloupe, il existe un CHU pour 400 000 habitants, alors que, pour la Réunion, qui a 750 000 habitants, l'administration fait la sourde oreille.

Cette situation nous pénalise car elle nous prive des premières années d'études médicales, de soins plus performants, des recherches sur les maladies propres à notre région comme l'insuffisance rénale, les maladies cardiovasculaires ou le diabète, dont le taux est cinq à sept fois supérieur à celui de la métropole, d'une coopération médicale plus efficace avec les pays riverains.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais connaître votre position sur la création d'un CHU à la Réunion.

Si l'on admet que la mobilité est l'une des grandes chances des jeunes, ils ont droit, en tant que citoyens français, à plus de considération et à une formation universitaire et professionnelle adéquate de qualité et de haut niveau. Dans un tel contexte, quelle stratégie de développement faut-il mener ?

Vous devez nous aider à sortir du piège des emplois précaires que sont les CES, les CEC et les CEJ. Les jeunes nous observent et s'interrogent avec inquiétude sur notre façon de gérer leur avenir.

Vous voulez jouer un rôle important dans l'océan Indien au travers de la coopération régionale. Cela implique un changement de mentalité et de comportement.

L'instauration d'un statut d'entreprise franche fait partie de nos grands projets. La Réunion dispose d'une position incontournable en sa qualité de porte d'entrée de l'Europe dans l'océan Indien. Plus qu'en Corse, sa seule situation sociale justifie la mise en place du concept d'île franche et d'entreprise franche tournée vers l'exportation, de port d'éclatement vers les autres pays de la zone, cela à l'instar de nos proches voisins, l'île Maurice où 10 000 ressortissants de Chine ont été embauchés, et Madagascar, où 35 000 emplois ont été créés en trente-six mois.

Le renforcement de l'action de la Commission de l'océan Indien s'impose.

Je vous demande donc de diligenter en urgence une étude sur la réalisation de ces projets. Je sais que l'on vous dira non, mais vaincre la frilosité des hautes administrations fait partie de votre mission et de la nôtre.

Enfin, l'éloignement, l'isolation et l'insularité posent une fois de plus la question des monopoles. Quelle stratégie allez-vous mener pour lutter contre la mainmise des grands groupes ?

La reconstitution d'économies de comptoirs de type colonial par l'intégration verticale ou horizontale de l'ensemble des activités économiques n'est plus aujourd'hui acceptable.

Les monopoles contrôlent déjà trop notre économie. Cela se fait avec une certaine complicité des autorités locales ou nationales, dans de nombreux secteurs allant de la distribution alimentaire aux matériaux et produits énergétiques, au bâtiment et aux travaux publics en passant par les transports maritimes et aériens.

Ainsi, les prix des billets d'avion entre la Réunion et la métropole sont deux à trois fois plus chers que ceux d'autres liaisons internationales pour la même distance.

Autre exemple, le prix du billet d'avion pratiqué par Air France entre Maurice et la Réunion est de 900 francs au départ de Maurice et de 1 400 francs au départ de la Réunion.

Aujourd'hui, Air France non seulement nous impose ses tarifs abusifs et discriminatoires mais en plus condamne notre compagnie régionale Air Austral au profit des compagnies étrangères.

Nous voulions monter une ligne Saint-Pierre-Mayotte-Paris, et Air Austral aurait pu faire baisser les prix. La meilleure façon de lui couper les ailes est de monter une association avec une compagnie étrangère, et la France accepte, par l'intermédiaire d'Air France, de supporter un déficit de 50 millions sur quatre ans. Voilà ce qui nous est annoncé !

Vous m'en voyez déçu, et les consommateurs, les commerçants, les entrepreneurs, les étudiants, les jeunes travailleurs et les chômeurs réunionnais se demandent si le Gouvernement ne serait pas du côté des gros plutôt que des petits. Je crois qu'il y a un choix à faire !

Parlons enfin de politique sociale : quelle politique faut-il conduire en matière de régulation sociale ?

L'accès et le droit au logement pour les plus démunis et les plus défavorisés sont des facteurs d'insertion, de stabilité sociale et de responsabilité. L'accès à la propriété est une juste espérance pour les pauvres et doit remplacer progressivement la location. C'est pour cette raison qu'un établissement public foncier doit être installé d'urgence à la Réunion.

Une grande partie des 100 000 chômeurs ont moins de vingt-cinq ans, sans ressources, sans travail et sans RMI. Cette situation nous inquiète car elle est source de désœuvrement, d'exclusion et d'insécurité. L'hypothèse d'un RMI jeune, versé en contrepartie d'un travail d'intérêt public, doit être étudiée, dans l'intérêt de tous.

Pour conclure, il nous faut une vision économique et sociale globale de notre avenir. Dans l'océan Indien, l'outre-mer représente 2,8 millions de kilomètres carrés d'espace maritime, soit plus de cinq fois la France. Quand on évoque les problèmes de l'outre-mer, et mon ami M. Henry Jean-Baptiste a évoqué tout à l'heure le problème de Mayotte, il faut les voir dans leur totalité. Vous ne pouvez pas garder les richesses des profondeurs de la mer, qui constituent des réserves importantes pour l'avenir de l'humanité, et mettre de côté les femmes et les enfants, les chômeurs. C'est un ensemble. Il faut une vision globale de l'outre-mer.

La politique du temps passé doit faire place à celle de la responsabilité, du respect des hommes, des femmes et des jeunes qui se battent pour faire réussir la Réunion et la France dans l'océan Indien.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre écoute, de votre soutien et de votre attention.

Je vous remercie madame la présidente de votre patience, et je vous demande de m'excuser d'avoir dépassé les cinq minutes qui m'étaient attribuées ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Pour ce dernier budget de la législature, monsieur le secrétaire d'Etat, je bouleverserai l'ordre de mon intervention.

Je commencerai par les questions et, pour une bonne clarté des engagements que vous ne manquerez pas de prendre, j'émetts le souhait que vos réponses soient appropriées, car elles sont indissociables de l'acte politique qu'est le vote du budget.

Je voudrais d'abord parler du transport aérien.

Le retour du monopole d'Air France sur la ligne Cayenne-Paris, après la liquidation d'AOM-Air Liberté, a rouvert la boîte de Pandore. Toutes les revendications, tous les moyens de pression, sont à nouveau possibles.

Par ailleurs, à l'intérieur du territoire guyanais, il n'y a pas de trains, pas de routes pour certaines communes, ni même parfois de possibilité de déplacement fluvial. C'est le cas de la commune de Saul qui, depuis les élections partielles, en raison de l'absence d'avion ou d'autres moyens de transport appropriés, n'a pu élire son maire que ce week-end.

Quel sens le Gouvernement donne-t-il à l'idée de continuité territoriale du service public qu'est le transport aérien ?

Aujourd'hui, la région supporte la plus grande part des charges par le biais du fonds d'investissement routier, appauvrissant par là même des communes déjà endettées. Ne serait-il pas grand temps que l'Etat, pour un département grand comme le Portugal, s'implique davantage dans une vraie politique du transport des biens et des personnes ?

Deuxième question, l'insécurité.

Le Gouvernement a eu la révélation récente que la fermeture et la présence de forces de l'ordre en nombre sur le terrain étaient seules payantes face à la délinquance.

En Guyane, où prospère le grand banditisme, les limites du dispositif sécuritaire sont atteintes, et parfois même dépassées. Au mieux, on déshabille Pierre pour habiller Paul, en fonction de la montée ou de la retombée de la délinquance en tel ou tel point.

Pour la population, cette politique du coup par coup ressemble trop à du bricolage en dépit de tous les efforts et du dévouement sans faille des hommes sur le terrain.

C'est un dispositif insuffisant dans ses moyens et inadapté dans ses procédures aux réalités du département, département qui ne peut plus faire face à une immigration clandestine massive, ni même répondre aux angoisses existentielles d'une jeunesse sans perspective d'avenir, de plus en plus tentée de trouver dans la délinquance un exutoire ou des ressources pour sa simple survie quotidienne.

Là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'interroge : a-t-on pris la vraie mesure du problème ? Que veut tout simplement la France pour la Guyane ?

Autre question, le spatial.

La mondialisation lui imposera des défis de plus en plus difficiles à relever. Si son activité venait à stagner ou à se réduire, les répercussions en seraient durablement et durement ressenties par tous les secteurs qui en vivent.

Depuis 1988, je n'ai cessé de marteler qu'il fallait profiter de ce booster économique qu'est Ariane, ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, diversifier nos ressources économiques en créant ou en développant d'autres secteurs d'activité.

Pour aboutir à ce résultat, il était fondamental que les gouvernements soutiennent les projets viables qui leur étaient présentés. Nous n'avons rien vu de tel.

C'est ainsi que le dossier sucrier a été rejeté, provoquant chez les Guyanais le sentiment amer et confus d'avoir été trahis au bénéfice d'intérêts extérieurs.

Pour pallier la déception, vous leur suggérez de présenter un projet de développement agricole durable. Il est tout de même curieux qu'il ait fallu le rejet d'un grand projet pour faire jaillir l'idée d'un autre.

Ce procédé soulève de ma part une double interrogation : Pourquoi ne pas mener les deux projets en complémentarité ? Pourquoi ne pas organiser une très large concertation entre le promoteur guyanais, les betteraviers métropolitains et les sucriers des Antilles et de la Réunion ? Les ambiguïtés seraient levées, les rancœurs certainement effacées – et qui sait ? – des portes peut-être ouvertes à une nouvelle synergie.

Revenons-en au projet agricole que vous patronnez. Sans tarder, nous nous sommes mis au travail afin de vous faire des propositions, mais pouvez-vous nous dire aujourd'hui jusqu'où le Gouvernement a l'intention de s'engager financièrement ? Pouvez-vous porter à notre connaissance l'état de vos négociations avec vos collègues, avec l'Europe, quant à l'éligibilité aux aides publiques de la majorité des agriculteurs guyanais, notamment de l'Ouest ? Vous connaissez bien leur situation administrative.

Passons à l'analyse du projet de loi de finances 2002 pour l'outre-mer.

Il fixe une croissance de 3,8 % pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement et de 29 % pour les autorisations de programme. C'est louable au premier abord.

De même, je reconnais qu'un gros effort a été fait pour maintenir la progression de l'aide au logement, en dépit de la disparition de la créance de proratisation.

Mais cet affichage optimiste va à contre-courant, d'une part, du contexte économique international, d'autre part, des usages bloquants qui suscitent en moi de vives inquiétudes et que je vais évoquer dans quelques instants.

D'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous garantir à l'ensemble de l'outre-mer que le Gouvernement suivra vos engagements d'aujourd'hui et mettra en place les crédits de paiement correspondants avant les sélections de 2002 ?

**M. Henry Jean-Baptiste.** Bonne question !

**M. Léon Bertrand.** Rappelons que les spécialistes de l'économie tablent sur une croissance réduite à 1,5 point, quasiment la moitié des prévisions de votre collègue de Bercy, et que le résultat des élections à venir, loin d'être acquis pour aucun des partis politiques en présence, pèsera sur vos engagements budgétaires.

Ces interrogations m'obligent à tempérer votre satisfaction d'un sérieux bémol. Tous mes collègues seront d'accord avec moi : à ce stade, aucun gestionnaire de collectivité ne lancerait un programme d'envergure, bâti sur de telles incertitudes. Et ce, quel que soit le taux annoncé.

J'en viens aux usages bloquants et j'aimerais pour cela donner un exemple des pratiques qui contrarient, en Guyane, la mobilisation des aides au logement : 12 juillet 2000, notification de la programmation LBU 2000, juste avant les vacances et neuf mois après le vote de la loi de finances ; janvier 2001, rejet de tous les dossiers déposés aux quatrième trimestre 2000 – le nouveau trésorier-payeur général n'acceptant plus, à juste titre, les dérogations qui prévalaient jusque là pour le financement du foncier – ; courant février, rencontre avec vos services pour débloquer la situation ; 28 août, notification de la LBU 2001. Les fonds perdus en 2000 sont alors reprogrammés pour 2001 et les opérateurs sont invités à repré-

senter leurs dossiers. A ce jour, tous les arrêtés correspondants ne sont pas encore pris et nous avons déjà perdu une année.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une année de fonds annulés, de fonds reportés, de fonds reprogrammés ! Nul ne s'étonnera alors du doute sérieux jeté sur la sincérité des crédits affichés. A ce propos, encore une question : à quand le décret d'application, prévu dans la loi d'orientation, instituant le FRAFU, le fonds régional d'aménagement foncier urbain, en Guyane ?

En ce qui concerne votre annonce sur la baisse du chômage, si l'on soustrait les astuces et les petits boulots camouflés sous des sigles emphatiques, qu'en reste-t-il ?

En Guyane, les faits sont loin d'être aussi probants qu'annoncé. Quant aux Antilles, l'actualité internationale grève lourdement le développement touristique et remet en question le simple maintien à niveau de ce pilier de leur économie. La récession qui déjà s'amorce sera dramatique et touchera toutes les couches de la société domienne.

Depuis plusieurs années, la commande publique bafouille dans ses rendez-vous et si, du côté des Antilles, les mouvements sociaux semblent, pour l'instant, stabilisés, en Guyane, le climat social reste très tendu.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nonobstant ce que je viens de dire, on pourrait vous féliciter pour l'effort consenti dans ce dernier budget de la législature. On est cependant obligé de tempérer son propos en regrettant que cet effort particulier apparaisse moins comme une prise de conscience de dernière minute que comme un budget opportuniste par les temps qui courent.

Pourquoi l'effort d'aujourd'hui n'a-t-il pas été effectué pendant les trois années de forte croissance ? Mieux vaut tard que jamais, dit-on, mais le moindre citoyen s'interroge et se demande si on n'a pas mis la pression les trois années passées et soutenu nos économies telle la corde soutient le pendu pour, en dernière minute, desserrer le nœud et donner une bouffée d'oxygène.

Je ne veux croire en une tactique dissimulant des effets collatéraux, mais l'ambiguïté demeure. Et, s'il s'agit là d'une amphibologie, elle m'interdit d'engager les Guyanais sur ce chemin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le changement historique de 1981, cette législature – la onzième de la V<sup>e</sup> République – aura été d'une qualité exceptionnelle pour l'outre-mer.

Exceptionnelle par la revalorisation de la solidarité nationale, par la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, par la loi d'orientation pour l'outre-mer et son train de mesures en faveur de l'égalité et de la consolidation du pacte républicain, par la baisse de cinq points du taux de chômage, par la création de 1 012 emplois actuellement en Guadeloupe au titre des 35 heures.

Exceptionnelle aussi pour l'évolution des institutions, sachant que, pour la première fois dans l'histoire de nos rapports avec la République, un texte législatif nous reconnaît explicitement le droit au changement de statut et en prévoit les modalités. C'est toute la force et l'originalité de la gauche plurielle que d'avoir su marquer, au cours de cette législature, de façon progressiste, l'équation

de notre appartenance à la République. Il est heureux de constater que même les plus hésitants ont enfin mesuré la portée de la loi d'orientation pour l'outre-mer, dont il convient, avec intelligence, efficacité et lucidité, de tirer le maximum de bénéfice.

Notre discussion budgétaire se déroule dans un contexte national fortement secoué par la dégradation des relations sociales et humaines, par la délinquance et l'insécurité, tandis que le climat international est empoisonné par la montée de la violence, du terrorisme et de la vengeance. Mais quand des hommes tuent au nom de Dieu, quand l'homme paraît de plus en plus en danger, chacun doit s'interroger. En tout cas, les outre-mers de la République française qui appartiennent à toutes les zones géographiques du Sud de la planète se doivent modestement, à leur niveau, de rappeler à l'Occident blotti dans sa bulle qu'il ne pourra jamais bâtir l'avenir exclusivement avec sa « vérité », sur le mépris de l'autre ou contre l'autre. Autrement, l'impensable risque de devenir réalité.

Dans cette ambiance chaotique, on ne peut oublier, par exemple, que, de part et d'autre de l'Atlantique, on a exterminé 25 millions d'Amérindiens sur leurs terres natales, on a arraché à l'Afrique et réduit en esclavage 30, 50 millions disent certains, d'hommes pour valoriser ces mêmes terres. Personne ne doit ignorer que le colonialisme et l'impérialisme ont fait régner exploitation, souffrances et injustices, avec la plus grande cruauté sur trop de peuples. Il se trouvera donc toujours des hommes pour refuser la domination injuste et arrogante de l'argent, pour refuser l'Histoire telle qu'elle est écrite par l'Occident.

Parce que les règles actuelles du système de fonctionnement du monde ne sont ni légitimes, ni équitables, ni humaines, au Moyen-Orient ou ailleurs, nous devons sans cesse lutter contre tous les murs de la honte, contre tous les intégrismes, tous les fanatismes et aussi contre l'asser-vissement de l'ultralibéralisme et la géopolitique des nationalismes et de l'argent sale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce contexte difficile et incertain ne nous empêche pas d'apprécier le projet de budget que vous nous présentez pour 2002. En nette augmentation, progressiste et dynamique, il atteint pour la première fois 7 milliards de francs ; 7, le plus mystérieux des chiffres, celui que Dieu a imprimé partout dans l'univers ! N'est-ce pas un bon présage pour l'avenir ? Comme les sept couleurs de l'arc-en-ciel, puisse-t-il nous permettre de tendre vers une construction plus solidaire et plus harmonieuse de notre société.

La loi de finances et votre budget comportent en ce sens des signaux chargés d'espoir. Les crédits prévus traduisent en effet, très clairement, la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le nouveau pacte républicain inscrit dans la loi d'orientation pour l'outre-mer. Je citerai les 110 millions d'euros prévus pour l'emploi, les 533 millions d'euros consacrés à couvrir les exonérations de cotisations sociales des entreprises, les 2 milliards de francs inscrits pour le logement.

De plus, je note avec satisfaction l'exonération de la taxe foncière bâtie pour les personnes âgées aux revenus modestes, un abattement de ladite taxe pour les bénéficiaires du RMI, une progression de 8,4 % du concours de l'Etat aux collectivités locales, des prêts à taux privilégiés de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction et de la rénovation des écoles.

J'insisterai aussi sur trois mesures nouvelles de cette loi de finances.

Tout d'abord, le prix unique du livre. Pour acheter les livres de nos lycéens, les parents dépensent actuellement en moyenne 1 500 francs par enfant. L'abaissement prévu, qui se traduit par une économie de l'ordre de 30 % compensée pour les libraires par le ministère de la culture et de la communication, est un beau geste de solidarité de l'Etat à l'égard de nos jeunes et de la culture. Il est hautement apprécié. Je comprends et j'appuie par ailleurs la revendication des lycéens d'obtenir de la région Guadeloupe un geste identique à celui de l'Etat, par une prise en charge totale des livres, comme le font déjà d'autres régions de la métropole.

La deuxième mesure porte sur le logement en accession différée. Un grand merci, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces milliers de compatriotes qui deviendront propriétaires de leur logement en capitalisant en apport personnel leur loyer. C'est une avancée considérable en faveur de ceux qui pourraient difficilement réaliser un apport personnel et obtenir un prêt bancaire pour construire ou acheter un logement. Je suis convaincu que cette mesure s'accompagnera d'une amélioration de la qualité de vie et d'environnement de nos quartiers.

La troisième mesure est la prime pour l'emploi. Votée par la majorité du Parlement, cette prime permet actuellement à 31 496 foyers guadeloupéens de bénéficier d'un montant moyen de 1 148 francs. C'est une preuve originale de la volonté du Gouvernement et de sa majorité de lutter contre les inégalités sociales et de redistribuer les fruits de la croissance à ceux qui en ont le plus besoin. Pour la première fois, des personnes non imposables ont reçu un chèque de solidarité de l'administration fiscale. Le Gouvernement a prévu de doubler cette prime très rapidement. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous apporter des précisions sur cette promesse ?

S'il convient de se féliciter, pour les exploitants agricoles de la Guadeloupe, de l'exonération des cotisations AMEXA, il faut savoir qu'ils attendent les indemnités prévues après la sécheresse, et qu'ils demeurent inquiets pour la prochaine récolte sucrière. Pouvez-vous les rassurer ?

Par ailleurs, l'insécurité, la délinquance, le sentiment d'impunité menacent dangereusement la société guadeloupéenne et la commune de Saint-François. Quels moyens supplémentaires entendez-vous mettre en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'une bonne saison touristique ? Envisagez-vous un effectif supplémentaire de gendarmes à Saint-François ? La construction de la caserne de gendarmerie de Saint-François va-t-elle enfin commencer ?

Vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, le tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe. Aujourd'hui, les professionnels sont inquiets à cause de la conjoncture internationale, de l'épineux problème des transports, de l'accueil, de la fragilité du produit. Quelles initiatives pouvez-vous prendre pour rassurer les responsables locaux et inscrire cette activité dans un cadre maîtrisé lui garantissant une place durable dans l'économie de la Guadeloupe ?

Pouvez-vous en outre faire le point sur l'application de l'article 15 de la loi d'orientation pour l'outre-mer relatif au congé solidarité, sur l'effort public en faveur des PME, notamment avec la Banque de développement de PME, et sur la pérennisation des emplois-jeunes ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a montré clairement sa volonté d'appliquer, pour ce qui le concerne, la loi d'orientation pour l'outre-mer.

Il s'est heurté à l'opposition de M. le Président de la République sur le problème de l'adhésion de nos DFA – départements français d'Amérique – comme membres associés à l'AEC, l'Association des Etats de la Caraïbe. Après les déclarations fracassantes de M. Jacques Chirac aux Antilles, après la promulgation par lui-même de la loi d'orientation pour l'outre-mer, nous ne pouvons pas admettre son opposition à l'application de ladite loi. D'autant plus que son refus, son veto et son argumentation, en totale contradiction avec ses discours antérieurs, font peser les plus grandes incertitudes sur la question du statut des DFA. Le Gouvernement entend-il prendre des initiatives pour faire évoluer cette importante revendication, soutenue notamment par les présidents de région de Guyane et de Martinique ?

Dans le combat pour l'évolution du statut, au fur et à mesure, les masques tombent. Déjà, la saisine du Conseil constitutionnel par la droite sur les articles 1<sup>er</sup>, 42, 43 et 62 de la loi d'orientation pour l'outre-mer prouvait sa démagogie et son double langage. En effet, pendant qu'à Paris elle exhortait le Conseil constitutionnel à censurer la « capacité des assemblées locales de proposer des évolutions statutaires », en Guadeloupe, elle s'agitait autour d'une certaine déclaration pour faire croire qu'elle voulait d'une assemblée autonome. Cette gesticulation, soigneusement entretenue par la présidente de région dans un style national-populiste, a une finalité électoraliste évidente : en saisissant le Conseil constitutionnel, ses amis et elle-même ont clairement signifié leur opposition à une éventuelle création d'entités territoriales impliquant une révision de la Constitution.

Puisque la messe est dite sur la droite de l'Assemblée nationale, et afin d'éviter l'enterrement de ce dossier, il appartient à la gauche plurielle, aux forces de progrès, de s'investir avec la population dans la loi d'orientation.

**Mme la présidente.** Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Je termine, madame la présidente.

C'est, aujourd'hui, la seule voie susceptible de permettre à la Guadeloupe d'obtenir un statut moderne et progressiste dans la République, l'Europe et la Caraïbe, garantissant les avantages acquis, une pleine responsabilité et une meilleure prise en compte de l'identité et des spécificités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**Mme la présidente.** J'invite les orateurs à respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Gérard Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mon collègue Henry Jean-Baptiste ayant fort bien exposé les caractéristiques de votre budget, je n'y reviendrai pas et je profiterai du temps qui m'est attribué pour vous interroger sur votre détermination à faire aboutir des dossiers qui me semblent fondamentaux pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le premier concerne l'exploitation des hydrocarbures.

L'extraordinaire chance de l'archipel est d'être situé en plein cœur d'énormes réserves de gaz et de pétrole, dont le potentiel est estimé à plus de 50 % de la totalité des réserves de l'Europe. Le Canada l'a bien compris depuis le début des années 70, qui s'acharne à réduire, voire à éliminer les intérêts de la France dans cette partie du monde. Dans les conflits franco-canadiens de ces vingt dernières années, le Canada se battait non pas pour la morue, monsieur le secrétaire d'Etat, mais pour le gaz et le pétrole !

**M. Henry Jean-Baptiste.** Bien sûr !

**M. Gérard Grignon.** Et Saint-Pierre-et-Miquelon, enclave étrangère située dans sa zone économique, au beau milieu de ses réserves d'hydrocarbures, lui pose un problème, un problème majeur.

La gestion efficace de ce dossier est fondamentale pour l'avenir de l'archipel en raison de ses retombées économiques sur l'emploi et des retombées budgétaires considérables qu'il peut générer. L'amendement que j'ai fait adopter par notre assemblée lors de l'examen du projet de loi de finances de 1999, et qui crée une redevance sur les exploitations d'hydrocarbures offshore dans la zone économique exclusive française autour de Saint-Pierre-et-Miquelon au bénéfice de l'archipel, fait de Saint-Pierre-et-Miquelon un cas unique au sein de la République française. Si nous mettons à part Saint-Pierre-et-Miquelon, la France est, depuis 1993, l'unique pays au monde où ce type de redevance n'existe pas. Or appliquer le plus faible taux de redevance pratiqué dans le monde, et seulement sur le quart de la production de 1997 de la plateforme canadienne d'*Hibernia*, pourrait rapporter 250 millions de francs par an en redevance. On comprend l'intérêt tout spécifique porté par le Canada à ce dossier et à celui de la délimitation des frontières maritimes depuis le début des années 70 ! Vous concevez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, l'importance que j'attache à cette affaire depuis 1997. Nous ne voulons pas qu'elle soit traitée avec la légèreté qui a prévalu dans le dossier de nos droits de pêche et de la délimitation des frontières maritimes. Et j'aurai trois questions.

A quel stade, en êtes-vous de la rédaction du cahier des charges qui doit être approuvé en Conseil d'Etat, conformément à l'article 27 de notre statut, et qui doit transférer au conseil général l'exercice des compétences en matière d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles, biologiques, et non biologiques du fond de la mer, de son sous-sol et des eaux surjacentes ?

Quelle volonté politique et quels moyens le Gouvernement déploie-t-il, dans le cadre des discussions bilatérales avec le Canada, quant aux modalités d'exploitation, à la définition des traités d'unitisation, la localisation de la notion de gisements transfrontaliers ? A quel stade en sommes-nous ?

Où en sont les discussions avec le Canada sur l'obtention du droit d'avitaillement des plates-formes situées en zone canadienne par des navires battant pavillon français ?

Le deuxième point sur lequel je tiens à attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, concerne la loi d'orientation sur l'outre-mer. Tout comme j'avais demandé, en 1994, que Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficie du dispositif économique de la loi Perben, j'ai demandé et obtenu que l'archipel soit couvert par cette loi d'orientation.

Sont ainsi devenus applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon les exonérations de charges sociales, les primes à la création d'emploi, le projet initiative jeune, les prétraitements à cinquante-cinq ans contre l'embauche d'un jeune, le fonds d'échange culturel, éducatif et sportif, etc.

En revanche, monsieur le secrétaire d'Etat, certaines dispositions visant à améliorer le domaine social semblent, quant à leur mise en application, se heurter à la mauvaise volonté, voire à l'opposition, des services de votre collègue chargée des affaires sociales, Mme Guigou. Je pense à l'article 72 de la loi, relatif à la coordination entre les différents régimes de sécurité sociale de France métropolitaine et dans les DOM et celui géré par la

caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'article 66 étendant à l'archipel la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées, à l'article 71 mettant en place l'assurance invalidité, etc.

Je souhaite donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me confirmiez votre détermination à intervenir auprès de votre collègue Mme Guigou afin que ces dispositions puissent être appliquées dans les meilleurs délais, en tout cas avant la fin de la présente législature. Il ne nous reste pas beaucoup de temps.

Autre question fondamentale, celle de notre association à l'Union européenne. Si cette association doit être un atout au service de la diversification économique, il faut bien reconnaître qu'il n'en est pas toujours ainsi. C'est le cas des opérations de transbordement douanier, par exemple, que nous avons mis en place en 1997 en conformité avec la décision 91-482 de la Commission.

La proposition de décision du Conseil dite « Océans », publiée confidentiellement dès novembre 1998, complète le texte de 1991 autorisant les opérations de transbordement. Apparaît la possibilité d'aide aux opérateurs, mais exceptionnellement accordée par la Commission assistée d'un comité consultatif composé de représentants des Etats membres et présidé par le représentant de la Commission.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette disposition est d'une parfaite hypocrisie technocratique ? En effet, elle ne fait que donner l'illusion de la possibilité de faire, mais en réalité elle rend ces opérations définitivement impossibles ?

Par ailleurs, la décision de la Commission, en juillet 1999, a provoqué l'arrêt des opérations de transbordement, mais l'enquête menée par Bruxelles n'a fait apparaître aucune irrégularité. En outre, et c'est un comble, l'aide à l'exportation que la Commission contestait est reprise dans le nouveau texte sous l'appellation d'aide aux opérateurs. Résultat : l'archipel a perdu environ 130 millions de recettes douanières.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le gouvernement français devrait demander à la Communauté de compenser ces pertes et, en cas de refus, aller en Cour de justice européenne, ou donner les moyens juridiques et financiers à la collectivité territoriale pour qu'elle le fasse elle-même ?

Toujours à propos de notre association à l'Union européenne, monsieur le secrétaire d'Etat, je dois aussi vous informer qu'au sein des organisations internationales de pêche la délégation communautaire nous est en général plutôt hostile ; mais cela, ce n'est plus tout à fait mon affaire, comme vous le savez.

Sur tout cela, monsieur le secrétaire d'Etat, vient se greffer le problème récent du paquebot *Levant*. Il ne me semble pas qu'il appartienne à Bruxelles de décider à la place du gouvernement français ce qui est bon pour l'outre-mer. C'est pourquoi je vous ai demandé de faire appel de la décision de la Commission, qui exige du gouvernement français le retrait *a posteriori* de l'agrément accordé en 1997 par la Direction générale des impôts pour la construction de ce paquebot en loi Pons. Quelle décision le Gouvernement a-t-il prise sur ce dossier ?

Je tiens aussi à évoquer la question des jeunes saint-pierrais-et-miquelonnais dont l'accès à la fonction publique est localement barré. Plus de 200 jeunes de l'archipel font des études supérieures dans les universités de métropole. Injuste et démoralisant leur apparaît le fait que beaucoup d'entre eux, après de longues études supérieures réussies, ne trouvent pas d'emploi localement dans

la fonction publique. En effet, les postes rendus vacants au départ des fonctionnaires métropolitains de passage – on ne parle évidemment que de ceux-là –, aux départs à la retraite ou par création de postes nouveaux sont pourvus quasi systématiquement par des fonctionnaires mutés de métropole.

Pour résoudre ce problème de façon *soft*, paisible et rationnelle, j'ai fait créer, par voie d'amendement à la loi d'orientation, ce que j'ai appelé l'Observatoire de la fonction publique. Je le répète, la situation actuelle est inacceptable, profondément injuste, démoralisante et démobilisatrice pour la jeunesse locale. De plus, elle crée un climat de tension sociale devenu extrême auquel le Gouvernement devrait prêter attention, car un regrettable climat xénophobe particulièrement malsain se développe.

Avez-vous l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, de donner les instructions nécessaires pour permettre aux jeunes saint-pierrais et aux jeunes miquelonnais de pouvoir enfin jouer le rôle qui doit être le leur dans la gestion des affaires publiques de l'archipel ?

Je souhaite également attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la situation des retraités du secteur privé.

La loi de 1987 instituant le régime d'assurance vieillisse à Saint-Pierre-et-Miquelon dispose, dans ses articles 13 et 35, que les retraites du secteur privé peuvent faire l'objet d'une revalorisation supplémentaire en cas d'évolution supérieure du coût de la vie dans l'archipel par rapport à celui de la métropole.

Un simple exemple : de 1997 à juin 2001, le coût de la vie dans l'archipel a augmenté de 22 % environ, mais seulement de 6,4 % en France métropolitaine, soit une perte de pouvoir d'achat de plus de 16 % par rapport aux retraités de métropole. Cette situation n'est pas acceptable. C'est pourquoi je souhaite qu'une disposition soit prise pour permettre aux personnes âgées de combler cette injuste perte de leur pouvoir d'achat.

La disposition prévue aux articles 13 et 35 de la loi de 1987 pour les retraités du secteur privé devrait d'ailleurs aussi être appliquée aux retraités de l'ENIM, aux agents des hôpitaux et des collectivités territoriales dans l'attente du sort fait à leur revendication sur les 40 %, car la perte de pouvoir d'achat est identique pour eux. Où en est ce dossier dont vous avez été saisi, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je n'ai guère le temps d'évoquer le problème des transports. Simplement, si personne ne conteste la nécessité du maintien d'une compagnie aérienne locale dans le but d'assurer la continuité territoriale dans le cadre du service public, il est anormal de décourager toute initiative nouvelle d'amélioration de la desserte actuelle, en particulier vers la métropole. Ou alors l'Etat n'aurait pas dû imposer la construction du nouvel aéroport, qui a contribué à endetter la collectivité territoriale pour de longues années.

Il est vrai qu'en matière de transport comme dans d'autres secteurs, si l'étroitesse de l'archipel n'offre pas toujours une place pour deux, une concurrence, même momentanée, est souvent indispensable pour venir à bout de certains monopoles devenus trop gourmands ou plongés dans une léthargie bien confortable pour eux, mais préjudiciable au développement économique et à l'intérêt général des contribuables.

M. Henry Jean-Baptiste. Très juste !

M. Gérard Grignon. J'aimerais connaître votre sentiment sur ces questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

Un dernier mot très bref, pour terminer, sur les difficultés budgétaires de la collectivité territoriale. Les rapports des services des finances de l'Etat démontrent que ces difficultés datent d'avant 1990.

Les investissements lourds réalisés de 1994 à 2000, notamment la construction du nouvel aéroport imposée à la majorité locale de l'époque par l'Etat, ont fortement endetté la collectivité qui s'est vue contrainte d'engager 100 millions de francs, alors que son budget affichait une marge d'autofinancement courant nulle, voire négative.

Les solutions pour résoudre cette situation certes difficile, mais pas dramatique, passent par une gestion saine et responsable, par une action auprès de Bruxelles au sujet des compensations sur les pertes de recettes de transbordement, et surtout par la prise en charge par l'Etat de tout ou partie de la dette de la collectivité territoriale imposée – j'y insiste – à l'exécutif en place à partir de 1994. Le Gouvernement compte-t-il aller dans cette voie, monsieur le secrétaire d'Etat ? Cela me semblerait plus rationnel et plus responsable que de donner des subventions pour soutenir une politique locale dépensière, orientée vers l'assistanat et le clientélisme, sans projet ni vision d'avenir. Je serai très attentif à vos réponses, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Emile Vernaudon.

M. Emile Vernaudon. Le projet de loi de finances pour 2002 pour l'outre-mer, à l'image de celui de 2001, témoigne encore une fois de l'effort réel de la France à l'égard de ses départements et territoires d'outre-mer.

Vous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, de retenir comme grandes priorités pour 2002 les interventions en faveur de l'emploi et du logement. J'y suis d'autant plus sensible que le programme de résorption de l'habitat insalubre dans ma commune de Mahina, arrêté depuis quatre années maintenant, permettra aux quatre-vingts familles tombées dans le désespoir de sortir enfin de « conditions de vie indignes de la République et de la Polynésie », pour reprendre les termes de votre prédécesseur. Je tiens à saluer ici l'Etat pour son intervention énergique auprès du ministère local du logement, à qui il a imposé le relogement de plusieurs familles de ma commune dans le futur projet de construction de logements sociaux.

Je me réjouis également de voir que l'idée de l'océanisation des cadres fait son chemin, puisque vous prévoyez une hausse budgétaire conséquente en faveur des écoles d'ingénieurs, qui pourront ainsi accueillir plus d'étudiants polynésiens.

Il serait d'ailleurs opportun de mener une étude sur la carrière des étudiants issus de l'université française de Polynésie depuis son ouverture. En effet, un plan de formation de cadres, tel que celui que vous aviez prévu dans les accords de Matignon, est vital pour le développement de la Polynésie.

Je voterai ce projet de budget avec conviction, car il s'inscrit parfaitement dans le cadre de la solidarité en faveur du développement économique, social et culturel des territoires de la République.

Dans ce projet de loi de finances pour 2002, vous avez bien voulu rappeler à la représentation nationale à quoi servent les 1 079 millions d'euros du budget de l'outre-mer, soit environ 140 milliards de francs CFP, auxquels s'ajoutent les crédits importants en faveur de l'outre-mer

transitant par les ministères techniques. Encore faut-il que ces crédits soient utilisés à bon escient. C'est en ce sens que je ferai mon intervention d'aujourd'hui.

Lorsque j'étais intervenu sur le projet de loi de finances pour 2001, j'avais lourdement attiré votre attention sur certains mauvais choix économiques retenus pour la Polynésie. Or, ces déclarations, bien qu'elles aient été considérées par certains comme tonitruantes et péjoratives, se révèlent aujourd'hui exactes.

Je citerai en premier l'exemple des paquebots de croisière « Renaissance », très largement aidés par l'Etat et le territoire, qui ont profité des attentats du 11 septembre dernier aux Etats-Unis pour annoncer leur faillite. Notre tourisme se trouve une fois de plus ébranlé.

De nombreux prestataires de services se trouvent aujourd'hui dans la tourmente des banques. J'ajouterai que ces bateaux ont bénéficié de la loi de défiscalisation qui les oblige à rester au moins cinq ans en Polynésie. Cette économie financière de plusieurs millions d'euros doit être restituée par la société américaine. Un tel risque était prévisible, car le gouvernement territorial a décidé de miser délibérément sur le développement du tourisme haut de gamme.

Je ne peux pas non plus passer sous silence ses choix en matière de desserte aérienne internationale du territoire. Alors que les plus grosses compagnies aériennes internationales licencient du personnel par milliers, le gouvernement territorial persiste dans l'acquisition d'un deuxième Airbus. Dans une conjoncture d'incertitude économique, je ne peux cautionner ce deuxième mauvais choix, qui serait catastrophique pour les finances publiques territoriales ainsi que pour les entreprises polynésiennes qui ont investi dans la compagnie Air Tahiti Nui.

L'utilisation du fonds de reconversion doit être motivée par de véritables exigences économiques, surtout lorsqu'on sait que Air Tahiti Nui affiche depuis deux ans un déficit d'une dizaine de millions d'euros. Et je suis effaré des dernières déclarations du chef de gouvernement local qui envisage, ni plus ni moins, que le rachat d'un des navires « Renaissance » à l'aide du fonds de reconversion. Où va-t-on, monsieur le secrétaire d'Etat ? L'Etat donnera-t-il son aval à une telle opération ?

Et que dire du deuxième palais polynésien, le centre hospitalier du Taaone, pompeusement appelé Hôpital Jacques-Chirac, dont le coût avoisine les 250 millions d'euros ? L'Etat était prêt à le financer en grande partie, à condition que le gouvernement local fournisse un minimum d'informations sur le coût de son fonctionnement.

La succession des défaillances techniques qui ont provoqué récemment le décès d'une touriste japonaise à Bora-Bora conforte mon opinion selon laquelle la mise en place du nouveau schéma directeur de la santé publique passe par la nécessité absolue d'un rééquilibrage des moyens, tant humains que techniques, vers les autres archipels éloignés. Je ne peux que regretter ce choix préjudiciable, non seulement sur le plan financier, mais surtout pour la sécurité et la santé de nos populations dans les îles.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la chaîne, prétendument à vocation culturelle, TNTV – Tahiti Nui Television –, qui voulait remplacer RFO dans les îles, vient d'être épinglée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel qui lui reproche de ne pas respecter son cahier des charges initial. Le CSA a fortement critiqué son programme culturel presque inexistant, remplacé par des programmes majoritairement étrangers. Pourtant, j'avais eu

l'occasion de signaler les risques de dérapage de cette chaîne « politique » qui fonctionne à coup de subventions territoriales.

Initialement prévu à hauteur de cinq millions d'euros, le montant des aides publiques a plus que triplé et avoisine aujourd'hui les 16 millions d'euros. Les Polynésiens sont en droit de se poser des questions quant à l'utilité réelle de ce média, alors que RFO Polynésie assure avec équité sa mission d'information. Rappelons-le, il y a deux mois, le gouvernement territorial avait interrompu la liaison satellite vers les îles. Telles sont les multiples raisons pour lesquelles j'ai insisté afin que l'Etat exerce également son contrôle de légalité à l'égard des ordonnateurs.

Cette description inquiétante pour le paysage non seulement audiovisuel, mais également économique et politique de la Polynésie, me conforte dans l'action politique que je mène. Je souhaite que, dans un avenir proche, les compétences exclusives et partagées soient clarifiées afin d'éviter toute querelle stérile qui empêche le développement harmonieux de notre pays. De nouvelles dispositions statutaires devront pallier les imperfections de l'actuelle loi statutaire en matière d'attribution des fonds, notamment ceux réservés au développement des communes dont les critères de répartition manquent totalement d'équité et d'impartialité.

Cette critique sur l'attribution des fonds publics ne doit cependant pas occulter la nécessité pour la Polynésie que soit prolongé, pour une durée d'au moins dix ans, le fonds de reconversion économique de l'après-CEP. Il est temps que le nombre des parlementaires polynésiens soit revu à la hausse, comme nous l'autorisent aujourd'hui les critères démographiques. Je demande donc que le Gouvernement dépose un projet de loi modifiant la loi organique n° 85-689 du 10 juillet 1985 relative à l'élection des députés des territoires d'outre-mer. La même démarche doit être entreprise pour les sénateurs.

Les Polynésiens devront bientôt faire des choix politiques décisifs quant à leur avenir institutionnel, économique et social. Les prochaines élections nationales seront déterminantes pour l'avenir de l'outre-mer. Les Polynésiens attendent de la République que se manifeste clairement une véritable politique en faveur de l'outre-mer, cet outre-mer qui a contribué à faire de la France l'une des cinq plus grandes puissances mondiales.

Mais auparavant, j'attends avec impatience la décision du Conseil d'Etat qui examinera mon recours en annulation des élections territoriales aux îles du Vent pour manœuvres, pressions sur les électeurs et utilisation des fonds publics à des fins partisans que nous avons dénoncées au moyen de preuves sérieuses. Dans le cas de nouvelles élections de certains de nos conseillers à l'assemblée de Polynésie, une opposition forte et unie pourra créer les conditions d'une alternance démocratique crédible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en conclusion, j'affirme encore, du haut de cette tribune, ma volonté que réussisse la reconversion économique et sociale de la Polynésie et des Polynésiens qui aspirent à la modernité dans le respect des traditions et des cultures. La Polynésie et la France doivent protéger, ensemble, ce partenariat historique et poursuivre leur marche commune sur la voie du progrès et de la solidarité. Merci de votre attention. *Mauru'uru e Iaorana ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Léo Andy.

**M. Léo Andy.** Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le cinquième et dernier budget de l'outre-mer de cette législature nous four-

nit l'occasion d'évaluer l'effort de l'Etat dans nos régions ultrapériphériques depuis 1997. Les chiffres ne laissent pas de doutes sur l'ampleur de son engagement : 4,8 milliards de francs en 1997, plus de 7 milliards en 2002, soit une progression de 45 % en francs courants pour ce qui relève du budget du secrétariat d'Etat. Les dépenses de l'Etat, tous ministères confondus, passent de 45,3 milliards de francs à plus de 62 milliards, soit une progression de 35 %, alors que le budget global n'aura progressé que de 8,9 % au cours de la même période.

Mais, au-delà des statistiques, il convient d'examiner les orientations de la politique mise en œuvre, la démarche qui l'a sous-tendue et les résultats obtenus. Et là, nous pouvons parler incontestablement de nouveauté, de progrès, voire de rupture avec le passé. Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, un autre regard a été porté sur ces terres lointaines depuis près de cinq ans et son aboutissement est la loi d'orientation qui renouvelle le pacte républicain et permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Fruit de l'écoute et d'un long dialogue engagé avec les forces vives de l'outre-mer, ce texte concrétise pour la première fois la synthèse entre le droit reconnu aux évolutions statutaires différenciées, gage de responsabilité, et l'engagement renforcé de l'Etat pour le développement économique et social, synonyme de solidarité, dans le respect des identités plurielles.

Le congrès des élus régionaux et départementaux, réuni cette année dans les trois DFA, témoigne du premier engagement, tandis que l'égalité sociale enfin acquise et les dotations importantes de la loi d'orientation pour l'outre-mer pour les années 2001-2002 attestent du second.

En Guadeloupe, les premiers résultats encourageants sont perceptibles, même si toutes les potentialités de cette législation sont encore loin d'être pleinement exploitées et si des difficultés conjoncturelles de l'économie, liées à la durée de la terrible sécheresse et à d'autres aléas se sont ajoutées aux difficultés d'ordre structurel.

Ainsi, le chômage est en baisse - de 6,3 % sur une année - notamment celui des jeunes de moins de vingt-cinq ans et des demandeurs d'emploi de longue durée. La priorité donnée à l'emploi, attestée par l'augmentation de 25 % des dotations du FEDOM, qui constitue désormais la moitié du budget, permet d'espérer une nouvelle amélioration et l'inversion durable de la courbe du chômage.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, il importe de noter que les nombreux avantages accordés par la loi ne sont pas encore pleinement utilisés par les acteurs économiques ; sans parler des blocages dans le domaine de la coopération régionale ; dont témoigne le refus du Président de la République de voir les DFA adhérer à l'AEC en tant que membres associés.

A trois mois de la clôture du dispositif de l'apurement des dettes, il semblerait que l'URSSAF n'ait conclu qu'une quarantaine d'accords. De même, la convention-cadre congé-solidarité, vecteur important de la lutte contre le chômage, et à ce titre très attendue par la population, n'est toujours pas signée chez nous. Les collectivités et les entreprises, parties prenantes, devraient se mobiliser.

Par ailleurs, certains secteurs économiques, d'une importance cruciale en Guadeloupe, sont particulièrement fragilisés. La sécheresse dramatique de cette année a durement frappé les producteurs de bananes et de canne à sucre. Et nous constatons localement les retards d'indemnisation malgré le déblocage, par le Gouvernement, de sommes importantes au titre de la solidarité.

S'agissant de la banane, l'affaiblissement lié aux catastrophes naturelles de ces dernières années et à la chute constante du prix de vente sur le marché européen est un handicap lourd, d'autant qu'il est nécessaire de préparer la filière à la libre concurrence sur le marché européen à partir de 2006. Certes, le relèvement de l'avance sur l'aide compensatoire et l'amélioration du rythme de son versement, ainsi que la mise en place d'un fonds de garantie pour limiter le coût de cautionnement, constituent des progrès considérables. Mais le problème de pré-financement du solde de l'aide compensatoire à un taux d'intervention suffisant reste posé pour les groupements bananiers guadeloupéens, notamment, en raison des frais financiers importants générés par le système des avances.

Pour cette raison, et dans un souci de diversification des services et opérations offerts aux planteurs, ces groupements, en cours de restructuration, souhaitent disposer de fonds propres adéquats et de l'aide des pouvoirs publics. Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'État, que le Gouvernement examine ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite.

Le tourisme est un autre secteur en crise. Ses problèmes découlent notamment du fait que les autres destinations caribéennes sont plus attrayantes que les nôtres.

Monsieur le secrétaire d'État, j'évoquerai maintenant pour conclure deux sujets d'ordre social. Le premier concerne le difficile problème des mutations des domiens fonctionnaires travaillant dans l'Hexagone. Tous les parlementaires des DOM sont sans doute amenés à connaître les dossiers de leurs concitoyens qui entreprennent en vain des démarches, année après année, pour rentrer au pays. Certes, le nombre important des demandes et celui, restreint, des postes sur place expliquent très souvent cet état de fait. Mais l'absence de tout règlement préférentiel en leur faveur y concourt également ; cela est mal compris et, surtout, mal vécu.

Dans le même ordre d'idées, je souhaite insister sur l'impérieuse nécessité de promouvoir, chaque fois que cela est possible, les recrutements locaux. Cet objectif, qui suppose une politique ambitieuse de formation au niveau local, est un élément clé de la lutte contre les inégalités et l'exclusion en matière d'accès à la fonction publique, et, au-delà, dans la marche des populations domiennes vers la responsabilité et la maîtrise de leur avenir. C'est particulièrement vrai dans le secteur de l'enseignement où de jeunes maîtres auxiliaires sont parfois privés de leur poste à la rentrée en raison de la mutation massive de personnels en provenance de la métropole, avec toutes les conséquences humaines que cela entraîne. Cette situation hypothèque davantage encore leur réussite aux concours internes, du CAPES par exemple. Du reste, monsieur le secrétaire d'État, j'ai eu l'occasion de vous signaler le cas de certains titulaires qui se sont trouvés dans la même situation. Une régulation rationnelle doit être conçue pour éviter toute tension sociale dans ce domaine.

Le second problème concerne l'insécurité. Monsieur le secrétaire d'État, vous avez dit, lors d'une réunion de commission, que les statistiques de la délinquance ne révélaient pas d'augmentation significative. Mais elles ne relèvent pas non plus de baisse malgré les actions de prévention mises en œuvre en Guadeloupe et malgré la progression des moyens accordés à la police et à la gendarmerie depuis 1997. D'ailleurs, le sentiment d'insécurité est grand parmi la population ; il est lié non seulement à la petite délinquance quotidienne, mais aussi à la criminalité parfois violente. Autrement dit, un effort supplémentaire s'avère nécessaire en matière d'effectifs. De même, les demandes formulées par plusieurs

communes concernant la mise en place de commissariats de plein exercice appellent une réponse. En effet, sur les huit plus grosses communes de l'île de la Basse-Terre qui forment ma circonscription, il n'y a qu'un seul commissariat de police. Il est impératif de remédier à cette situation en y établissant au moins des postes de police, pour renforcer le dispositif de dissuasion formé par la gendarmerie. Je signale qu'une de ces grosses communes, celle de Baie-Mahault, a été récemment le théâtre d'un assassinat en plein jour.

Mais ce genre de préoccupation ne doit pas assombrir le tableau. Je voudrais, en effet, réaffirmer l'appréciation positive que je portais au début de mon intervention. Les priorités de l'action gouvernementale en outre-mer contenues dans la loi d'orientation, l'effort financier déployé pour leur application, la large concertation avec les élus et la population et, surtout, le nouveau pacte républicain, fondé sur la volonté de réconcilier évolution institutionnelle et développement, de conjuguer l'égalité dans la République et le respect des identités plurielles, méritent le plus grand soutien.

Cette grande loi que nous avons demandée et obtenue ici même est sans conteste la plus significative depuis la loi de départementalisation de 1946. En comblant près de trente ans de retard au plan politique, elle marque une étape historique dans la relation de la France avec ses DOM. Avec elle disparaît l'époque où les revendications relatives à une quelconque réforme institutionnelle équivalaient à une menace séparatiste contre « l'intégrité du territoire national » et faisaient tomber *ipso facto* le couperet de l'ordonnance de 1960. Celle-ci, de triste mémoire, a envoyé tant de patriotes guadeloupéens à la prison de la Santé à Paris et abouti à la radiation de tant de nos fonctionnaires des cadres de la fonction publique de l'État !

Cette loi honore le Gouvernement et, très prochainement, nous serons amenés à confirmer la résolution du premier congrès de la Guadeloupe pour la mise en place d'une « nouvelle collectivité dans le cadre de la République française et de l'Union européenne ».

En votant pour ce budget, je fais le choix d'un avenir prometteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mesdames, messieurs les députés, si je m'en tenais exclusivement à la présentation des crédits pour l'outre-mer et à la forme de votre projet de budget, il ne me resterait qu'à joindre ma voix à celle de votre majorité parlementaire pour vous féliciter d'avoir pu, malgré les circonstances, maintenir la progression des crédits pour l'outre-mer.

M. le secrétaire d'État à l'outre-mer. Chiche !

M. Pierre Petit. Mais – il y a un mais – nous attendons, comme sœur Anne, les décrets d'application, notamment celui relatif à la défiscalisation...

Sur le fond, comme je le fais inlassablement à cette tribune depuis 1993, et à la Martinique avec Osons Oser, le mouvement politique que j'ai créé, je suis et je reste sceptique sur l'utilité et sur l'efficacité de mesures budgétaires prises tous azimuts sans projet politique global de développement durable pour l'outre-mer.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la loi d'orientation pour l'outre-mer n'a pu nous apporter ce grand souffle, cette dynamique de développement durable et de responsabilité que nous attendions.

Malgré tous les dispositifs en faveur de l'emploi, les exonérations de charges sociales et fiscales, les incitations et le soutien aux investissements, le chômage n'a pas cessé d'augmenter et notre économie de se fragiliser.

Le climat actuel ne se prête pas aux investissements. La confiance ne peut pas être au rendez-vous dans une période de transition. Notre population est dans l'attente des résultats du congrès et de la consultation populaire, donc dans l'attente de réponses sur son avenir politique, économique et social.

Ces incertitudes et ces inquiétudes, les Martiniquaises et les Martiniquais les ressentent d'autant plus que certains cherchent à spéculer politiquement sur la peur. On entend aujourd'hui les intégristes de la départementalisation, les missionnaires de l'immobilisme et du *statu quo* – sans jeu de mots sur le statut – dire que votre loi d'orientation n'aurait été qu'une combine politique, qu'un complot dans le dos des Martiniquais, dans le seul but de changer le statut du département pour le conduire à l'autonomie et à l'indépendance. Ces arguties sont en contradiction avec tous les propos tenus par M. le Président de la République dans ses discours de Madiana et de Champfleury. Mais votre Gouvernement, n'étant lié ni par les travaux du congrès ni par le résultat de la consultation populaire, pourrait céder à l'influence de groupes de pression. Il faut le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, les récents événements survenus en Corse contribuent à entretenir ce doute.

Je voudrais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, vous entendre confirmer ici, devant la représentation nationale, ce que vous écrivez dans la plaquette du *Nouveau Pacte républicain pour l'outre-mer*, où il est question, page 19, de « traiter conjointement les différentes dimensions des situations vécues outre-mer : évolution institutionnelle, développement économique, égalité sociale et identité culturelle... », et page 10, d'« organiser les conditions d'une responsabilité et d'une solidarité accrues... ».

Dans ce contexte, mes préoccupations sont d'autant plus grandes face à la fragilité de nos principaux secteurs économiques. A ce stade, je voudrais aborder les problèmes qui ne sont pas traités dans ce projet de budget pour l'outre-mer.

Le tourisme, sur lequel nous fondons des espoirs sérieux pour notre développement économique, se trouve menacé par la diminution des capacités de desserte aérienne : la reprise d'AOM n'a pas définitivement résolu le problème et l'avenir reste encore très incertain. Quant à la continuité territoriale entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, que nous réclamons depuis des lustres, nous n'en avons toujours pas entendu parler.

Quand le Gouvernement acceptera-t-il de mettre nos côtes sous la surveillance de vedettes rapides et de renforcer les effectifs des services de la douane pour engager une lutte efficace contre le trafic de stupéfiants et le trafic de va-et-vient des petits trafiquants ?

L'insécurité et la délinquance de voie publique sont en progression constante depuis cinq ans.

Quand le ministère de l'intérieur pourra-t-il nous doter des effectifs nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens ?

Quand procédera-t-on à la nomination de jeunes policiers martiniquais dans leur département d'origine plutôt que de nous « abreuver » de ceux qui sont à la veille de la retraite ?

La Martinique manque cruellement de structures d'accueil pour jeunes délinquants. Pourrez-vous obtenir la mise en œuvre d'une politique plus dynamique en faveur de la réinsertion ?

A quand un bilan des travaux du CIRAD et des autres organismes de recherche pour le développement de la Martinique ?

Le problème des personnels non titulaires des collectivités locales reste en suspens, alors que les communes ont dû s'engager davantage dans une démarche de titularisation, sous la pression des syndicats.

Enfin, comment sortir de cette hypocrisie – je pèse mes mots – qui veut qu'aux Antilles nous ne puissions nous-mêmes ni pratiquer ni être associés à aucune ingénierie financière ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'attends de votre part des réponses à ces simples questions et, surtout, à la dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne.

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Madame la présidente, collègues de l'Assemblée, monsieur le secrétaire d'Etat, cette onzième législature touche à sa fin. A coup sûr, elle me laisse sur ma faim. A force de tâter, de tâtonner et de tatillonner, l'essentiel au plan politique n'a pas été accompli. Quel gâchis !

Pour ne pas avoir mis à profit cette mandature ininterrompue, longue de cinq ans, les transformations attendues attendront encore. Quel dommage !

Pour ne pas avoir compris le bien-fondé de l'aspiration profonde au changement, on a préféré superbement l'ignorer. Quelle inconscience !

Les suspicions entretenues, les arguties procédurières utilisées et le chantage au largage ressuscité ont servi de justificatif au freinage. Quelle pratique !

La déclaration de Basse-Terre a été délibérément vouée aux gémonies. Des sondages tendancieux commandités ont cherché systématiquement à dénigrer les élus insoumis et non enrégimentés. Quelle méthode !

Après ça, que reste-t-il de cette stratégie implacable, sinon un sentiment de boycott et, à la clef, une réelle déperdition sur toute la période ?

Dans ce cas, un budget étant, dans ses grandes lignes, l'affirmation d'un projet et le reflet d'une politique, que vaut-il s'il ne tient pas compte de la réalité évoquée ?

Ne nous méprenons pas.

Alors, pour se reprendre, on connaît bien le réflexe et la tactique qui poussent à l'accélération en fin de parcours.

Si tout effort n'est jamais vain en soi, le temps volontairement sacrifié peut-il jamais être rattrapé ?

Car la question qui demeure est toute la problématique des moyens, non seulement en termes d'importance des dotations, mais de cohérence globale avec l'institutionnel, le fiscal, le social, en vue d'un développement plus endogène, durable et solidaire.

C'est vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que les chiffres avancés par vous, si exorbitants soient-ils à vos yeux, ne sont pas de nature à m'enlever tout sens critique.

De plus, il faut admettre qu'il n'y a pas toujours adéquation parfaite entre efforts et résultats, entre chiffres et réalisations.

A preuve, même si les fonds sont nombreux, il faut souvent courir un marathon ou grimper à un mât de cocagne pour les décrocher. Ces parcours difficiles à souhait, imposés à des personnes physiques ou morales déjà en difficulté, découragent et occasionnent de nombreux abandons. Dans ces conditions, les mesures arrêtées ne peuvent donner leur pleine efficacité.

Il en est ainsi, par exemple, du prêt à l'accession sociale et du prêt à taux zéro, qui se diffusent respectivement à huit fois moins et trois fois moins en Martinique.

D'où, certainement, des reports de crédits en tous genres non consommés, venant, année après année, gonfler artificiellement divers budgets successifs.

En fait, rien n'a fondamentalement changé.

C'est toujours :

Paris qui analyse ;

Paris qui expertise ;

Paris qui recentralise ;

Paris qui propose ;

Paris qui dispose ;

Paris qui s'oppose ;

Paris qui stocke et confisque toutes les données importantes, dissimulant de ce fait une part de la réalité.

C'est ainsi que la balance des transferts est passée à la trappe après 1998. Est-ce parce qu'elle démontrait que les flux d'argent sortant de Martinique étaient du même ordre de grandeur que les flux entrants ?

L'Etat affiche toujours ce qu'il donne en grand. Il tend par contre à laisser secret tout ce qu'il reprend en gros.

Tout ceci prouve que la tutelle est écrasante, décourageante et sclérosante.

En conséquence, il ne s'agit plus simplement d'alléger cette tutelle, mais de redéfinir les rapports permettant au peuple martiniquais de devenir partenaire, moteur et acteur de son devenir.

Quel combat au long cours faudra-t-il encore livrer pour faire entendre raison ?

Celui qui vous parle vit pour la politique et non de la politique. C'est pourquoi je défendrai toujours la question de l'élargissement du possible, de tous les possibles, contre les pro-penseurs du limité à tout prix.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est vrai que la loi d'orientation pour l'outre-mer ainsi que le budget 2002 ont prévu une galaxie de mesures. De là à conclure que tout va bien, et que tout ira instantanément mieux, c'est aller un peu vite en besogne.

Sans chercher à altérer systématiquement votre optimisme, j'ai plutôt l'impression que la situation générale d'ensemble va se dégradant.

La pêche est restée bougrement artisanale.

Le sucre est devenu si amer que le pool bancaire qui continuait à soutenir sa fabrication pense se retirer d'ici à un an.

Le trafic de croisière a chuté de 29 % entre 1998 et 2000, avec une perte en passagers dépassant les 245 000.

Le tourisme est menacé par la chute libre de la fréquentation et le démembrement d'hôtels en opérations immobilières spéculatives. Le nombre de touristes va diminuer à nouveau. Il a baissé de 7,6 % en 2000 et déjà de 5,2 % en 2001, et l'année n'est pas terminée.

Le transport aérien est dans la tourmente, avec une réduction sensible de sièges suivie d'une remontée du prix du billet et du fret.

Les conditions d'accès aux crédits d'investissement et la compensation de l'absence de fonds propres de près de 90 % des opérateurs économiques restent toujours un cauchemar.

La pérennisation et la formation de 4 000 emplois-jeunes n'ont pas encore trouvé solution, alors que, l'année dernière, il y a eu 14 000 départs à la retraite.

De surcroît, il y a un tel hiatus dans la gestion prévisionnelle que, pour le pallier, on continue à faire appel à l'extérieur, laissant ainsi sur le bord de la route nombre de diplômés.

Le congé-solidarité rencontre d'énormes difficultés pour sa mise en œuvre concrète, vu que chacun cherche à charger à l'excès les collectivités.

D'ailleurs, l'ensemble des dispositifs de préretraite : allocation chômeurs âgés, allocation spécifique d'attente, allocation de remplacement pour l'emploi, Fonds national pour l'emploi, n'ont jamais donné de résultats probants.

Les statistiques du chômage font polémique car, depuis février 2000, le fait de ne pas pointer un mois constitue un motif de radiation systématique, même si la personne se manifeste le mois suivant. C'est ainsi que, dans les quatre mois qui ont suivi, il y a eu 8 515 personnes radiées. La baisse du chômage tant souhaitée par tous est-elle alors un leurre ou une réalité ?

Enfin, que dire du chiffre publié par l'INSEE de 56 200 personnes vivant en 1998 en dessous du seuil de pauvreté ?

Que penser des 179 kilos de stupéfiants saisis à la Martinique en l'an 2000, indiquant bien la présence massive de la drogue ?

Que proposer devant la montée persistante de l'insécurité ?

Qui croire lorsque la coopération prônée avec les pays de la Caraïbe en tant que membre directement associé a fait long feu ?

Que craindre pour l'octroi de mer, qui continue à faire problème à l'Union européenne ?

Qu'espérer de l'article 299, paragraphe 2, du traité d'Amsterdam, dont l'entrée en vigueur effective se fait toujours attendre tant les interprétations de son application restent divergentes ?

Comme vous le voyez, monsieur le secrétaire d'Etat, les problèmes de fond, hélas, sont tous restés en suspens.

On s'empresse toujours d'accuser ceux qui se révoltent, mais on se garde bien d'expliquer que le péril découle du comportement de ceux qui pratiquent l'IVE, c'est-à-dire l'interruption volontaire d'émancipation, en s'obstinant à ne pas enclencher en temps réel les mutations salutaires inévitables.

*Pli ta, pli tris*, sachez que plus tard peut être plus triste ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Marsin.

M. Daniel Marsin. Oui, c'est vrai, un budget, c'est avant tout la mise en place de dispositifs financiers propres à favoriser la mise en œuvre d'une politique. Et la politique de Lionel Jospin à l'égard de l'outre-mer en général, des départements d'outre-mer en particulier, nous la connaissons, puisque nous avons largement contribué à la définir.

En effet, dès 1997, nous, les parlementaires progressistes des DOM, nous avons dit clairement que nous souhaitions rompre avec l'assistanat pur et simple, pour

emprunter résolument le chemin de la dignité, celui de l'affirmation de notre identité et de notre capacité à assumer nos responsabilités. Et tel a été le parti pris, avec nous, par le gouvernement de Lionel Jospin, avec Jean-Jack Queyranne d'abord, puis vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Prendre le chemin de la dignité, de l'identité et de la responsabilité, c'était créer les conditions pour que nous puissions orienter notre destin, tout en agissant dans le court terme pour changer la situation insoutenable que vivent nos populations à plus d'un titre. Le Gouvernement s'y est résolu en faisant voter la loi d'orientation pour l'outre-mer et en s'engageant dans des dispositifs tels que les contrats de plan ou les DOCUP.

Vous l'avez clairement dit, monsieur le secrétaire d'Etat, lors des débats sur cette loi d'orientation, il s'agit de refonder le pacte qui unit les DOM à la République. En clair, il s'agit de répondre aux attentes des citoyens des DOM en matière de lutte contre l'exclusion, de solidarité nationale ou de participation à la création de richesses par les acteurs locaux, tout en ouvrant la voie vers plus de responsabilité, notamment par une évolution institutionnelle et/ou statutaire, voulue par les populations concernées, dans le cadre de la République française.

Sur ce dernier point, la loi d'orientation a clairement affirmé, en son article 1<sup>er</sup>, la libre détermination de chaque DOM quant à son avenir institutionnel, à la condition que le projet retenu soit le fruit d'un débat local démocratique et que les populations concernées aient exprimé sans détour leur adhésion respective.

En Guadeloupe, une fois passé la période des jeux politiciens qui, dans un premier temps, ont largement dénaturé la portée de cette disposition législative, le congrès s'est réuni pour la première fois le 18 juin 2001 et un large consensus s'est dégagé pour qu'ensemble nous approfondissions les contours et le contenu d'une nouvelle collectivité de Guadeloupe. Aujourd'hui, je constate que les choses traînent, puisque la commission mixte prévue ne s'est toujours pas réunie – sans doute n'est-ce pas de votre faute monsieur le secrétaire d'Etat –, et je sais que, dans une matière aussi fondamentale, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Toujours est-il que personne ne peut faire de procès d'intention au Gouvernement puisque la balle est dans le camp des acteurs guadeloupéens. La seule chose que nous puissions aujourd'hui réclamer, c'est la réaffirmation de la volonté gouvernementale de respecter le choix qui sera fait par les Guadeloupéens, élus et population.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si le chantier institutionnel et/ou statutaire suit son cours dans les départements français d'Amérique, la vie n'en continue pas moins et les populations restent confrontées aux fléaux qui minent notre société depuis de nombreuses années. Je veux parler du chômage qui, quoiqu'en baisse par rapport aux années antérieures, reste encore trop élevé, plus de 25 % au mois d'août dernier.

Je veux parler de tous ces jeunes qui ont du mal à sortir du tunnel et qui, comme ceux qui m'interpellaient samedi soir au Raizet, disent clairement qu'ils nous font encore confiance mais qu'ils ne peuvent indéfiniment attendre.

Je veux parler de tous ces concitoyens qui vivent dans des logements précaires et qui souhaitent, pour les jeunes, bénéficier de la dé-cohabitation, pour les autres, réparer leur maison ou obtenir un logement neuf.

Ainsi, à la Guadeloupe, il faudrait construire plus de 3 000 logements par an pour répondre à la demande.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'adhère à vos deux principales priorités : l'emploi et le logement.

Dans votre projet de budget pour 2002, la première place accordée à l'emploi se traduit par l'importance de la dotation budgétaire dégagée pour le FEDOM, 3,31 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de près de 26 %.

Cette forte dotation budgétaire vous permettra non seulement de continuer à soutenir les dispositifs d'insertion les plus performants, tels les contrats d'insertion par l'activité, les emplois-jeunes ou les primes à la création d'emplois, mais surtout de promouvoir les nouvelles mesures de la loi d'orientation dans ce domaine, à savoir les projets initiative-jeunes, les congés-solidarité et l'incitation au retour à l'activité.

Mais, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire lors du débat sur la loi d'orientation, une mesure, aussi pertinente soit-elle, ne vaut que par sa mise en œuvre effective. Or, en la circonstance, les jeunes connaissent encore très mal le projet initiative-jeunes et les procédures administratives en la matière méritent d'être sérieusement huilées. C'est également le cas pour l'allocation de retour à l'activité, tandis que le congé-solidarité, qui doit permettre d'embaucher directement un jeune de moins de trente ans au départ à la retraite d'un travailleur de plus de cinquante-cinq ans, n'a pas démarré en Guadeloupe. Quel dommage !

Il me semble donc que, malgré un effort considérable, les dotations budgétaires ne suffisent pas. Il faut pousser les collectivités territoriales, régions, départements et communes, à agir en faveur de la jeunesse, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois pérennes qui permettront aux jeunes de s'insérer durablement.

Toujours dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, je me réjouis aussi que le budget prévoie les moyens financiers pour maintenir la capacité d'intervention des agences départementales d'insertion, tandis que vous avez ouvert 500 postes supplémentaires de volontaires dans le cadre du SMA et que vous renforcez les moyens d'action de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

Quant à l'alignement du RMI sur le niveau métropolitain, qui interviendra dans les DOM au 1<sup>er</sup> janvier 2002, il arrangera fortement la situation de ces milliers de compatriotes qui n'ont le plus souvent d'autres ressources pour vivre, même s'il est particulièrement facile pour certains de les traiter injustement d'assistés, surtout pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi bien rémunéré.

Votre deuxième priorité, monsieur le secrétaire d'Etat, est le logement et vous avez eu raison de faire ce choix, car les besoins sont immenses et urgents. J'en parle en toute connaissance de cause, mesurant chez moi, aux Abymes, l'ampleur des chantiers déjà ouverts ou à ouvrir, qui en matière de RHI, qui en matière de construction de logements neufs. A ce sujet, il apparaît de plus en plus nécessaire de rechercher le meilleur équilibre entre le locatif social, le logement évolutif social et le logement à accession différée pour sans cesse mieux coller à la réalité des situations des familles. En tout cas, j'apprécie beaucoup le fait que l'effort accompli en 2001 soit maintenu en 2002 et, en particulier, que les sommes ayant disparu avec la créance de proratisation soient remplacées par une dotation budgétaire d'égale importance.

Votre troisième priorité porte sur la politique sociale, culturelle et de coopération.

Ce n'est un secret pour personne que la politique que vous menez depuis deux ans dans ces domaines est appréciée par les acteurs, en matière d'activités sportives, de cinéma, de danse, de musique, tant et si bien que les dotations sont rapidement sollicitées et consommées. Vous avez bien compris le bien-fondé et l'importance des besoins exprimés. C'est sans doute pour cela que la dotation culturelle a été multipliée par neuf en quatre ans et que le fonds d'échange éducatif, culturel et sportif passe de 12 à 17,5 millions de francs. Il n'en reste pas moins vrai que le financement des déplacements, entre les DOM et la métropole, des sportifs de haut niveau et des clubs locaux devant participer à des compétitions nationales n'est pas satisfaisant et qu'il convient, dans ces cas d'espèce, que des dispositifs particuliers soient actionnés.

Je ne peux passer sous silence l'effort consacré au financement des fonds de coopération régionale prévus par la loi d'orientation, les sommes allouées atteignant 23 millions de francs. Mais c'est également pour moi l'occasion de regretter que, du fait du veto du Président de la République, sollicité et soutenu par ses représentants en Guadeloupe, nous ne puissions pas faire entendre directement notre voix au sein de l'AEC, alors même qu'un consensus très large était déjà réuni sur cette prérogative.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au-delà des efforts budgétaires substantiels consentis par l'Etat pour l'emploi, la solidarité, le logement, l'action culturelle ou la coopération, vous savez que les collectivités locales sont, elles aussi, fortement sollicitées dans ces domaines. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous avez bien voulu, dans le cadre de la loi d'orientation, dégager des ressources supplémentaires pour les départements et les communes d'outre-mer, au travers de dispositifs sur lesquels il n'est pas utile de s'appesantir. Il ne m'a donc pas échappé que l'effort de l'Etat en faveur des collectivités d'outre-mer se poursuit, qu'il s'agisse des dotations globales, des aides ponctuelles ou du règlement des dettes dues aux collectivités au titre des anciennes lignes du FIDOM décentralisé.

Mais dans ce registre, monsieur le secrétaire d'Etat, il me revient d'attirer votre attention sur la situation particulière du département de la Guadeloupe. Vous le savez, un litige a opposé la collectivité départementale et la caisse générale de sécurité sociale quant au montant de l'assurance personnelle des RMIstes assumée, de par la loi, par le conseil général. Le règlement au mois de mars dernier de ce litige fait apparaître que les sommes jusque-là exigées du conseil général étaient très largement surévaluées : 53 millions de francs au titre de la seule année 1997. Dès lors, la réfaction effectuée sur la dotation globale de décentralisation du département de la Guadeloupe lors de la mise en place de la couverture maladie universelle est excessive d'autant. Pouvez-vous intervenir avec force pour faire en sorte que le recours amiable introduit par l'exécutif départemental aboutisse rapidement à la régularisation du moins-perçu au titre des années 2000 et 2001 et à la consolidation de la base de la dotation globale de décentralisation pour 2002 ? Ce ne serait que justice.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si les actions à caractère social, pour lesquelles vous avez mobilisé des moyens financiers importants, sont d'une grande utilité et fortement appréciées à court terme, nous avons tous conscience que le moyen-long terme ne peut être assuré que si le développement économique est au rendez-vous. C'est le fondement même des mesures prises dans le cadre de la loi d'orientation.

Cela étant, il me revient d'attirer votre attention sur quelques points qui pourraient battre en brèche notre volonté partagée de préserver les acquis dans les secteurs traditionnels, de développer l'économie régionale et de stimuler la propension à investir des acteurs locaux.

Le premier point concerne l'unité sucrière de Marie-Galante qui, comme vous le savez, connaît de graves difficultés et dont la pérennité nécessite la mise en œuvre d'un dispositif de restructuration financière rapide. A défaut, la campagne 2002 risque d'être sérieusement compromise. Dans ce cadre, l'engagement des différents partenaires - Etat, région, industriels et acteurs locaux - sur cinq ans minimum est très attendu. Avez-vous des informations rassurantes à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Le deuxième point concerne les difficultés rencontrées par les investisseurs locaux pour obtenir l'agrément en vue de défiscaliser leurs investissements dans des secteurs porteurs. Il importe en effet de ne pas les décourager.

Le troisième point porte, vous vous en doutez, sur le transport aérien dont vous connaissez les problèmes.

**Mme la présidente.** Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Marsin.

**M. Daniel Marsin.** Je conclus, madame la présidente.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux attirer votre attention non seulement sur les craintes que nous avons en la matière mais également sur le fait que les étudiants guadeloupéens qui vivent en métropole ne bénéficient pas de tarifs spécifiques, même lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes.

Si j'ai souligné ces quelques problèmes cruciaux c'est bien parce que je connais votre volonté de nous aider à les régler afin de faire avancer la situation dans nos départements. En tout état de cause, votre budget représente un effort considérable en faveur de l'outre-mer et c'est la raison pour laquelle je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Chaulet.

**M. Philippe Chaulet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'attendais de votre budget qu'il améliore le contrôle de l'efficacité des dépenses publiques et qu'il renforce la transparence des informations budgétaires. Malheureusement, aucun de ces deux objectifs n'est atteint. Il est vrai que c'est plutôt l'insincérité qui caractérise le projet de loi de finances pour 2002. Vous l'aurez compris, je ne serai pas de ceux qui feront l'apologie de votre budget, qui ne marque qu'une augmentation de façade. D'ailleurs, depuis que je suis député de la Guadeloupe, et plus particulièrement depuis 1997, je n'ai jamais eu à examiner un budget pour l'outre-mer qui ne soit dit en augmentation.

En tout état de cause, ce n'est pas parce que vous promettez plus de dépenses budgétaires que les investissements et les actions de l'Etat en Guadeloupe sont plus performants. J'en veux pour preuve la réalité du montant des crédits de paiement pour la Guadeloupe en 1999 et en 2000. En 1999, les services déconcentrés de l'Etat, ont reçu 2,695 milliards de francs dans le cadre de leurs missions respectives en crédits de paiement disponibles, contre 2,686 milliards de francs en 2000, montants que vous pourrez vérifier auprès de la préfecture de la Guadeloupe.

Voilà donc établie la différence entre promesses et réalité ! Vous promettez beaucoup, mais l'action de l'Etat en Guadeloupe se fait sur un budget quasi constant, voire en

légère régression. Votre politique pourrait se résumer ainsi : « *grand wache, ti coup de bâton* », autrement dit « beaucoup de mousse, et peu de choco ». (*Sourires.*) Les brillants Guadeloupéens qui vous entourent pourront vous donner le sens exact de cette expression.

**M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.** Je crois que j'arrive à suivre. (*Sourires.*)

**M. Philippe Chaulet.** Dans ces conditions, comment expliquer la croissance de façade de votre budget pour 2002 autrement que par la proximité de grandes échéances électorales ? Cette opinion est renforcée par le fait que les prévisions d'augmentation des dépenses du budget pour 2002 représentent sur un an la moitié des engagements pris par le Gouvernement sur trois ans dans le cadre du programme pluriannuel des finances publiques transmis à Bruxelles.

La conclusion est simple : d'apparence réactif et volontariste, votre budget se veut surtout et avant toute chose électoraliste. J'en veux pour preuve là encore les annonces d'engagements de dépense qui sont intervenues après l'adoption de votre projet de budget en conseil des ministres. Parmi celles-ci, rappelons que le 24 septembre 2001, à l'occasion d'une conférence de presse, outil privilégié de bonne gouvernance socialiste, vous avez annoncé aux journalistes – avant d'en informer les élus nationaux – une relance du traitement social du chômage constituée principalement de cadeaux de campagne, avec 100 000 mesures d'insertion supplémentaires – CIA, CES, CEC et emplois-jeunes.

En toute objectivité, votre ligne directrice contribue grandement à renforcer une politique d'assistantat systématique prodiguée par un Etat providence, grand distributeur de revenus sociaux, mais qui n'encourage en rien une politique d'insertion durable, de responsabilité et de dignité pour les Guadeloupéens. C'est de cette politique que nous ne voulons pas. Les promesses budgétaires d'aujourd'hui sont bel et bien les impôts de demain !

J'ai eu le privilège d'entendre un député guadeloupéen de la majorité plurielle, dire que, jusqu'en 1999, la gauche ne pouvait se référer à aucune grande loi pour l'outre-mer. C'est un constat de vérité, mais, pas plus qu'hier, vous ne pourrez le faire demain, car, ni la loi d'orientation, dans son volet économique, ni la loi de soutien à l'investissement, ne sont dans leurs grands principes issues des rangs socialistes. Vous vous êtes en effet contenté de plagier la loi Perben et la loi Pons. Pour cette dernière, remarquons que votre démarche de réactualisation aboutit à une véritable stérilisation des commandes locales pour les biens d'équipement tant il est vrai que ce dispositif de la loi Paul demeure à ce jour lettre morte, puisque les décrets ne sont toujours pas sortis. J'ai entendu un collègue affirmer tout à l'heure qu'il était approuvé à 100 %. Pour l'instant, en tout cas, les décrets ne sont pas encore parus dans les départements d'outre-mer.

**Mme la présidente.** Pouvez-vous conclure, monsieur Chaulet ?

**M. Philippe Chaulet.** Madame la présidente, j'essaie d'aller vite, mais je ne dispose malheureusement que de cinq minutes.

**Mme la présidente.** Je sais par expérience personnelle que l'exercice est difficile !

**M. Philippe Chaulet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, pas plus que je n'ai voté le volet recettes du projet de loi de finances pour 2002, je n'approuverai votre budget.

Promesses électorales, actions marketing tendant à vendre une loi d'orientation pour l'outre-mer qui ne marche pas, campagnes d'affichage, annonces publicitaires à la radio et à la télévision : vous privilégiez la publicité à l'efficacité. Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget est un instrument de campagne électorale que vous brandissez en parlant de responsabilité et de fierté. Mais l'élan dont vous cherchez à vous parer, l'efficacité dont vous cherchez à vous prévaloir, la réactivité dont vous vous félicitez ne sont que feux de paille et faux-semblants.

Comme à l'accoutumée, les promesses sont faites à grand renfort de publicité, mais la réalité quant à l'exécution de celles-ci est tout autre. Voici une liste significative de ces promesses non tenues : l'indemnisation après le cyclone Lenny, les mesures post-sécheresse, la prison de Basse-Terre, les dispositions concernant les îles du nord, la lutte contre la drogue, l'insécurité en Guadeloupe, les crédits du SMA pour la formation de notre jeunesse, les transports en commun interurbains, les cinquante pas géométriques, le financement des lycées.

**Mme la présidente.** Monsieur Chaulet, concluez, je vous prie.

**M. Philippe Chaulet.** Oui, j'ai fini, madame la présidente.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous surfez sur la vague d'une hypothèse de croissance utopique. Pour notre part, nous préparons l'alternance en proposant à nos concitoyens un contrat de société basé sur une responsabilité accrue des Guadeloupéens, acteurs de leur développement économique et social dans le cadre de la République française au sein de l'Union européenne, comme le prévoient la déclaration de Basse-Terre et les propos tenus par le Président de la République à Madiana et à Champfleury. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je crains que nous ne puissions achever l'audition des orateurs inscrits avant la fin de cette séance...

La parole est à M. Camille Darsières.

**M. Camille Darsières.** Monsieur le secrétaire d'Etat, tranchons net, votre budget est globalement positif. Il conforte tous les avantages créés par les lois collatérales en décembre 2000. Certes, la loi de défiscalisation est en panne du fait, selon moi, des exigences de l'Union européenne, mais je ne doute pas que vous vaincrez les dernières résistances bruxelloises qui retardent la sortie des déchets d'application et je souhaite que l'article 299 vous aide à les surmonter.

Il n'empêche que l'apurement des dettes fiscales et sociales, le très ample allègement de charges sociales, les incitations à l'embauche, l'aide aux projets professionnels des jeunes, la prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont des atouts économiques très forts qui appellent de passer au concret. Commencent alors les difficultés, dont la plus grande réside dans l'opacité récurrente entre votre secrétariat d'Etat et les ministères techniques. Ils n'ont pas la même vision des DOM et donc ne comprennent pas que notre préoccupation fondamentale, c'est l'emploi, encore l'emploi, toujours l'emploi...

Ainsi, cependant que le secrétariat d'Etat nous écoute, échange avec nous et comprend nos problèmes, Bercy, gardien froid des cordons de la bourse, feint d'ignorer que nous sommes à cinquante-cinq points en dessous du niveau économique moyen des régions européennes ; il ne tient aucun compte de nos handicaps structurels per-

manents, dont Bruxelles reconnaît expressément qu'ils « nuisent gravement à notre développement ». Il en résulte un dysfonctionnement qui paralyse les meilleures dispositions votées dans cet hémicycle à l'initiative de la rue Oudinot.

Ainsi, vous avez perçu la détresse de nos jeunes qui ont pris au sérieux l'incitation à mieux se former pour avoir plus de chance sur le marché du travail - ils sont 5 397 sur le campus universitaire Schœlcher à la Martinique. Et vous avez prévu des aides à l'embauche dans les nouvelles techniques de l'information et de la communication. Or, d'un trait de plume, Bercy a éliminé un investissement très lourd proposé à la défiscalisation par une entreprise fondée sur ces nouvelles techniques qui eût généré plus de 200 emplois. Un recours gracieux a été introduit et j'ai sollicité de M. le Premier ministre qu'il donne son arbitrage. Votre appui sera le bienvenu, monsieur le secrétaire d'Etat.

Autre exemple, le ministre de la santé organise la réduction du temps de travail dans nos hôpitaux, et le fait comme s'il se serait agi d'hôpitaux métropolitains, alors que, dans notre département qui compte 27 % de chômeurs, ce secteur est gros pourvoyeur d'emplois. La demande hospitalière subit un raisonnement plus mathématique que collé aux réalités. Le plan Guigou, en traitant de manière identique des situations sociales différentes, crée inconsciemment une discrimination. Et, là où les syndicats, pour la mise à niveau et les 35 heures, souhaitent 600 postes pour tous les hôpitaux de Martinique, il en est annoncé 263, de surcroît étalés sur trois ans, de 2002 à 2004.

Tout est à l'avenant : aucune étude n'a, à ce jour, évalué les besoins en infirmiers sur les dix ans à venir, l'école de puéricultrices n'ouvrira que l'an prochain, celle de kinésithérapie que vers 2003. Les besoins humains ne sont donc pas satisfaits alors que frappent à la porte 18 441 jeunes de moins de trente ans, dont 9 808 femmes et 28 451 jeunes de moins de trente-cinq ans, dont 15 937 femmes.

Alors, en vérité, si l'on veut que nous cessions de compter trois fois plus de chômeurs qu'en métropole, l'Etat, constitutionnellement en charge de l'emploi, doit faire connaître partout notre très grande fragilité économique au niveau non seulement de tous les ministères, mais également des grandes entreprises françaises de production. Il faut les inciter à une délocalisation, non pas exclusivement de l'Hexagone vers les pays tiers, ce que le patronat a déjà réalisé, mais aussi de l'Hexagone vers les DOM.

Peugeot-Citroën fabrique chaque année 2 498 283 voitures particulières, dont 899 204 à l'étranger ; Peugeot en fabrique 1 522 051, dont 427 295 à l'étranger et Renault 2 043 815, dont 877 091 à l'étranger. Parmi les heureux sites extérieurs de production, on compte une ville du Chili, une de Colombie, une d'Uruguay, deux d'Argentine, deux du Brésil. En l'an 2000, le chiffre d'affaires hors la France pour Peugeot-Citroën s'est élevé à 25 153 millions, et à 54 272 millions de francs pour Renault. Tous ces emplois sont donc créés, tous ces salaires sont donc versés tout près de chez nous. Les navires alimentant les centres de production passent au large de nos côtes, alors que l'implantation de tels bassins d'emploi serait si bien venue chez nous qui disposons de toutes les infrastructures requises par une entreprise moderne, des incitations fiscales et financières, et d'une main-d'œuvre de qualité que patrons et syndicats poussent à atteindre à ce qu'ils appellent l'« exigence d'excellence ».

Il faut que l'Etat encourage des secteurs où la production outre-mer est d'ores et déjà possible, mais tuée dans l'œuf par des ayatollahs de l'administration qui brandissent sélectivement la Bible. Citons pour exemple le cas typique de la pêche : 2 800 kilos de lambis pêchés à Haïti par des travailleurs martiniquais sur un bateau français ont été détruits à Fort-de-France en mars dernier par les services de l'Etat. Analysés par l'IFREMER de Nantes, des échantillons de cette pêche ont pourtant été reconnus aptes à la consommation. La perte nette des pêcheurs martiniquais a dépassé 250 000 francs.

Dans le même temps, est importé à la Martinique du lambi pêché à la Jamaïque, que commercialise une société étrangère d'import-export, l'Essex Export, installée à Miami et employant 243 personnes. Or, en février dernier, un chercheur a dénoncé au service de la répression des fraudes de Pointe-à-Pitre la qualité de celui-ci indiquant que le mollusque jamaïcain vendu sous la dénomination de lambi « a une parenté avec le lambi plus lointaine que celle du chat et du léopard ». (*Sourires.*) De même, dans une note, il est signalé que le lambi du Pérou, par mesure de sauvegarde sanitaire, est interdit en Europe. Mais on m'a montré une facture relative à une vente de lambi de ce même Pérou à la Martinique, marché captif de l'import-export. Complètement irresponsables, les fonctionnaires chargés de la sélection des produits dorment d'un sommeil tranquille, sur le mol oreiller de leur indemnité d'éloignement. (*Sourires.*)

C'est dire, monsieur le secrétaire d'Etat, toute la difficulté de l'entreprise. Les très bons outils de développement que vous avez mis en place et ceux que vous prévoyez à nouveau dans ce budget ne peuvent être confiés à une administration qui n'a de compte à rendre à personne. La prochaine étape sera de permettre à nos peuples d'utiliser eux-mêmes ces outils, en leur offrant une autonomie qui garantisse aux élus du suffrage universel de gérer toutes les affaires propres à leurs territoires, dans le respect de la souveraineté de la République et de leur rattachement à l'Union européenne.

Il n'est pas sans intérêt que, en même temps qu'il adoptait des mesures multiples de nature à impulser notre développement, le Parlement ait prévu une procédure démocratique d'avancée institutionnelle, dont il est bien entendu qu'elle ne sera ni concoctée entre élus seuls, ni octroyée par l'Etat seul, mais consentie, en toute connaissance de cause par le peuple martiniquais lui-même, à qui rien ne sera appliqué qu'il n'ait, au préalable, approuvé dans la gravité d'une consultation publique.

A ce propos, M. le Président de la République joue un jeu solitaire et dangereux. Aux Antilles, il a allègrement promis tout à la fois la lune, le soleil et les étoiles. (*Sourires.*) Bien naïf qui s'y était fié ! L'écart inquiétant, par exemple, entre ses promesses tonitruantes et médiatisées à souhait à la Martinique et ce surprenant recul, s'agissant du rôle des élus d'outre-mer dans la coopération régionale, pourtant voté par le Parlement et promulgué par lui, montre clairement qu'il n'y a rien de positif à attendre de sa mouvance.

Mme la présidente. Monsieur Darsières, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Camille Darsières. J'ai amorcé ma conclusion, madame la présidente, en même temps que j'ai exécuté le Président de la République. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Dans le contexte politique actuel, nous ne pouvons compter, pour une avancée institutionnelle démocratique, que sur le gouvernement de la gauche plurielle, enrichi de nos franches et loyales critiques.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget voté, les combats reprendront à la fois pour le développement durable de la Martinique et la responsabilité politique des Martiniquais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le secrétaire d'Etat, je pourrais vous adresser des éloges du seul fait que votre budget soit une fois de plus en augmentation. Il continue à privilégier deux secteurs cruciaux pour l'ensemble des départements d'outre-mer, à savoir l'emploi et le logement.

Si nous nous référons aux dernières statistiques, l'emploi à la Martinique semble dans un processus assez favorable puisque l'on constate actuellement une baisse du chômage. C'est donc qu'on crée des emplois ! Mais quels sont-ils ? Des contrats d'insertion par l'activité - CIA - des CES, des CEC et des emplois-jeunes. Il ne s'agit là que d'activités précaires qui, après une, deux ou trois années, auront disparu car il est impossible de garantir leur financement, et encore moins leur intégration dans l'organisation du travail. Déjà l'an dernier, je vous interrogeais sur le devenir des CEC en fin de contrat. Par ailleurs, malgré les dispositions de la LOOM, il semble que les entreprises privilégient d'abord les gains de productivité avant d'envisager des recrutements.

Or, qu'attendent aujourd'hui les jeunes et les chômeurs ? Des emplois fiables et durables.

Vous me direz que l'emploi passe par le développement économique, le soutien à l'économie et la mise en place d'un dispositif incitatif à l'investissement, que c'est bien là le cadre qu'offre la LOOM et qu'en disposant de cet outil nous pouvons créer des emplois. Hélas ! monsieur le secrétaire d'Etat, cela ne fonctionne pas.

Je prendrai deux exemples afin d'illustrer mon propos.

Le premier est le tourisme. Voilà un domaine d'activité d'ordinaire pourvoyeur d'emplois. Or, aujourd'hui, à la Martinique, il n'en crée plus, parce que, depuis un certain temps, il n'est plus compétitif par rapport à la concurrence des îles voisines. La « destination Martinique » est trop chère.

Il y a lieu de craindre que les difficultés auxquelles la compagnie Air Lib est confrontée ne se traduise par une augmentation des tarifs de la compagnie Air France, tant pour les passagers que pour le fret, cette compagnie se trouvant actuellement en situation de monopole pour la desserte transatlantique.

Les liaisons avec l'extérieur de la Martinique sont de plus en plus difficiles. Toutes les compagnies étrangères ont fermé leur escale. Quant au tourisme de croisière, il est moribond. Les établissements hôteliers, les agences de voyages et les restaurants traversent depuis 1999 de grosses difficultés. Comment dans ces conditions pourraient-elles être vecteurs d'embauche ?

L'autre exemple est celui de l'agro-alimentaire où, pourtant, les bonnes volontés ne manquent pas. Il existe aujourd'hui à la Martinique des entreprises de transformation qui proposent des produits tropicaux originaux bénéficiant d'un label de qualité et méritant d'être développés. Mais, en raison de leur coût de production élevé, ces produits subissent de plein fouet la concurrence d'importations massives. Cette concurrence est fatale pour

l'économie de nos îles car celle-ci est exclusivement basée sur la consommation. Cette situation pénalise l'agriculture - et notamment les efforts faits en matière de diversification -, ainsi que les PME qui apportent leur savoir-faire dans ce domaine. Comment voulez-vous, que, dans un tel contexte, il y ait création d'emplois - même avec un dispositif législatif - si des mesures de protection ne sont pas mises en œuvre ?

Les collectivités locales des DOM crient depuis quelques années leur détresse face à la grande misère qui les étreint du fait de la forte augmentation des cotisations du SDIS, et de la diminution de la DGF consécutive à l'instauration de la CMU, à laquelle s'ajoutent les problèmes rencontrés par les personnels non titulaires qu'aucune commune ne peut aujourd'hui intégrer en dépit des sollicitations régulièrement adressées au Gouvernement. C'est vers elles que se tournent les demandeurs d'emplois. Or celles-ci ne peuvent répondre à leur demande, car le coût généré par la majoration de salaire ne peut être supporté par leur budget.

Désœuvrée et désabusée par une telle situation, une partie de la jeunesse, à mon sens trop importante, se laisse facilement tenter par des comportements délinquants, ce qui entraîne l'accroissement de l'insécurité. Il est urgent de prendre en compte les besoins de notre jeunesse, tant au niveau de la formation que de l'éducation. Il faudrait très tôt la mettre en garde contre la violence, la toxicomanie et les autres fléaux de notre société.

Dans la même logique, j'attire votre attention sur la nécessité de créer des postes de médecins de l'éducation nationale à la Martinique. Selon une circulaire ministérielle de 1969, il est recommandé un taux d'encadrement d'un médecin pour 5 000 élèves. Dans mon département, il en faudrait donc vingt. Or nous ne comptons que huit médecins titulaires et quatre vacataires à temps partiel, ce qui laisse certains secteurs sans aucune couverture.

Pourtant, la jeunesse ne baisse pas les bras. Elle entend se former pour affirmer ses qualités professionnelles et acquérir des diplômes afin d'être compétitive sur le marché du travail. Ainsi, près de 4 000 étudiants ont fait leur rentrée cette année à la faculté de lettres et des sciences humaines sur le campus de Schoelcher. Le doyen de la faculté a remarqué que la population était en augmentation notable et qu'il fallait reconnaître qu'il existait des carences en matière d'infrastructure : manque de locaux, manque crucial de moyens logistiques.

La jeunesse martiniquaise et de manière plus générale la jeunesse en outre-mer est motivée et veut se battre pour réussir : aidons-la, encourageons-la et protégeons-la, car elle représente les forces vives de demain dans nos îles.

La LOOM leur propose le PIJ - le Projet Initiative Jeune - création ou formation - mais ceux qui y ont accès - les 15-28 ans - doivent faire preuve de beaucoup de persévérance, car c'est un véritable parcours du combattant qui les attend. Et pour reprendre les mots du conseiller technique au Réseau initiatives Antilles-Guyanne « le premier critère de sélection : c'est la combativité ».

Le congé solidarité consiste à embaucher un jeune pour un départ à la retraite. Le financement est assuré pour 60 % par l'Etat, les 40 % restant étant à la charge des collectivités locales et des entreprises. Or les collectivités ne peuvent pas assurer leur part. Comment est-il possible, dans ces conditions, de créer plus d'emplois ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où le volet institutionnel de la LOOM est débattu par le Congrès, je pense que c'est d'abord sur le terrain économique et social que se décide l'avenir de l'outre-mer. Ainsi, le changement de statut n'est pas pour moi un préalable. Toutefois, les caractéristiques de nos départements nécessitent un transfert de responsabilités dans un plus grand nombre de domaines, et ce sans remettre en cause les acquis sociaux, la solidarité à l'échelon de la nation comme de celui de l'Union européenne.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne peux que constater les bonnes intentions et l'ambition affichées dans votre budget. Mais celui-ci n'aura qu'un effet très limité par rapport à la politique que le Gouvernement prétend vouloir mener dans les départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**Mme la présidente.** Pour permettre à M. le secrétaire d'Etat de faire face à ses engagements, je vais maintenant lever la séance.

La suite de la discussion budgétaire est envoyée à la prochaine séance.

2

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

Outre-mer (*suite*) :

M. Claude Hoarau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome XV de l'avis n° 3325).

Départements d'outre-mer (*suite*) :

M. François d'Aubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 35 du rapport n° 3320) ;

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VII de l'avis n° 3324).

Territoires d'outre-mer (*suite*) :

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 36 du rapport n° 3320).

M. Jean-Yves Caillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VIII de l'avis n° 3324).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*